

Table des matières

Bulletin No 41/2010

Le mot de la présidente.....	2
Journal de Chaillet (VII).....	3
Plus palpitant que les Experts : Le pasteur Andrié mène l'enquête sans test ADN.....	9
Famille Jeanneret-Grosjean, communière du Locle, bourgeoise de Valangin.....	13
Branche Perrenoud émigrée en Prusse.....	28
Liste des habitants de Lignièrès en 1636.....	31
Extrait des registres de la Justice de Valangin (1555-1838).....	33
11e journée quinquennale de la famille SANDOZ.....	42
Réunion de la famille Bille, de Boudevilliers.....	44
A vos agendas.....	45

Le mot de la présidente

Alors que dans certaines régions du monde, inondations et feux font des ravages, notre contrée a, jusqu'à maintenant, été épargnée. Nous avons bénéficié de jours très chauds qui nous ont davantage incités à la lecture ou à la baignade plutôt que des activités très sportives.

Mais votre rédacteur n'a pas hésité à affronter la chaleur pour traverser monts et vaux à vélo par ce bel été, avant de se remettre à la préparation de ce nouveau bulletin qui, je l'espère, vous plaira.

Je me réjouis de vous retrouver dès la fin d'octobre pour de nouvelles rencontres enrichissantes au sein de notre société.

En attendant, je vous souhaite beaucoup de plaisir à retrouver vos travaux de généalogie après la pause estivale.

Avec mes cordiaux messages

A-L Fischer

*D*ans notre Bulletin d'août 1997, M. Georges Fallet a publié des extraits des Mémoires d'Abram Chaillet tels qu'il les avait trouvés dans le Fonds Jean Pettavel, Classeur 14, B 14. Voici le sixième épisode.

Notes généalogiques extraites du journal d'Abraham Chaillet
(1639-1645)

Encore un petit effort...Suite à nos précédentes livraisons, nous continuons à extraire du journal d'Abraham Chaillet ses notations généalogiques. Nous y joignons quelques épisodes pittoresques qui, nous le pensons, intéresseront nos lecteurs. Pour rendre ce texte plus facile à dépouiller, nous marquons **en gras** les noms de famille des personnes dont les baptêmes, mariages ou décès ont marqué notre diariste.

NB. [] Entre crochets et en italique, mots rajoutés par nous pour expliquer une locution, un nom de lieu ou pour indiquer une pagination.

{} Entre parenthèses, nous indiquerons les mots que le contexte appelle et que nous insérons pour rendre plus facile la compréhension du texte.

[*Extraits du Ms A 638*]

...

[f. 14v] Le 21^e janvier 1653, le sieur cappitaine Pierre **Clerc-dict-Guy**, conseiller d'Etat, a esté ensevelict. Je futs ordonné par la Seigneurie pour le porter en terre avec les sieurs Franceoys Marvalt, chastelain de Bouldry, Henry Chambrier, mayre de Collombier, Jean Purry, recepveur des Quatre Mayories, et moy. Avoict esté longtemps mallade des goustes. Devinct hydroppicque.

...

Gulliaume **Bojon-dict-Banderet** qui estoict gouverneur de la communaulté, a esté ensevelict le 4 février.

....

[f. 16r] ... Le 9 décembre {1653}, Franceoys **Bojon-dict-Breton**, nostre voyssin, aagé d'envyron 68 ans, a esté ensevelict, estant tombé en bas les degréz de chez Jean, filz de feu Henry Lardy, ayant un peu de vin. C'estoict fait une playe à la teste. Vescu encore sept jours après sa cheute.

...

Le 22 janvier 1654, j'ay esté parrein avec Abraham, filz de feu Jean Convert, d'une file estant à Jacques, filz de feu Pierre **Béguin-dict-Conrard**, de la Gratta du Milieu. Son nom : Jeanna. Marreynes, une jeusne fille, cousturière des Jaquet, de Rochefort, et la femme de Pierre Paillard, vacher.

Le 29, Anne Belpoidz, femme de Benoict, filz de feu Jean **Fornachon**, qui estoict vefve de feu Abraham Choupar, a esté ensevelie. Morte en travail d'enfan, lequel luy fust tiré hors du corps mort, et elle mourrut un peu après.

...

Le 7 février, les nopces de Gulliaume, filz de feu Jonas **Galland-dict-Bauvart**, avec Susanne, fille de feu Gulliaume **Bojon**.

Et le 21, les nopces de Jean, filz de feu Jean **Convert**, avec Magdelayne, fille de Pierre **Buxereux** (Dieu les bénie, amen).

...

[f. 16v] ... Le 14 {mars 1654}, le cousin Louy, filz de feu mon oncle Gulliaume **Chailliet**, s'estant fait couper à Saint-Blayse par Daniel Prince-dict-Turs, est décédé audict lieu le 18, et ensevelict le 19 audict Sant-Blayse (Dieu luy a faict paix), âgé de 58 ans. N'avoict jamais esté marié. Estoict ancien du consistoyre.

...

Le 2 {avril 1654}, j'ay esté parrein d'un filz (son nom : David) avec le sieur Daniel, filz de feu Monsieur le thrésorier Abraham Chambrier, estant à Jacob Vollan **Testot**, demeurant ici. Il est du pays de Vaux, mais il a esté nourric en Allemagne. Sa femme est de Duane. Et marreynes, Elizabet Sergeant, femme du grephier Benoict Cortailliod, et Susanne Guilfe, des Genevey-sus-Coffrane (Dieu le bénie, amen).

Est décédée le 29 may 1654.

...

[f. 17r] Le 7 may 1654, j'ay esté parreins avec le sieur Jean-Jaque Cortailliod, d'une fille (son nom : Barbely), estant à feu Jonas **Fatton**, mort au pays de Vaux où il s'estoict allé habiter. Sa femme, une réfugiée du conté de Montbelliard, revenue avec deux petits filz et enceinte de la susdicte fille; et marreyne, Barbely Guy, femme de mon frère Jonas Chailliet, et Cattelayne, fille de Jean Fornachon (Dieu la bénie, amen).

...

Le 5 {mai 1654}, envyron les cinq heures du matin, Dieu a retiré en sa part mon frère Jonas **Chailliet**, aagé de 50 ans et 8 moys. A esté ensevelict le lendemain. A teneut la couche 18 sepmaines et mallade dès la Chandeleur d'une phtisie, maladie pulmonique et grands crachatz. A esté vessité par plussieurs medecins, et bien prints des remèdes. N'a poinct laissé d'enfans (Dieu luy a faict paix).

...

L'on heut nouvelle ici comme le 10e juin 1654, le sieur Louy, filz du sieur Franceoys **Marvalz**, thrésorier général et chastelain Bouldry, avoict esté tué en duel par un cappitaine de Zurich nommé Laueter, dans Reins en Champagne au sacre du roy Louys 14. Ledit Marvalz estoict cappitaine avec le sieur Josué Hory d'une compagnie aux Gardes du Roy. On dict que leur querelle prouvenoict de quelque difficulté entre le corronel Rhone, de Zurich, et le corronel de Montet, frère de Monseigneur le gouverneur.

[f. 17v] ... le 21 {juillet 1654}, le sieur Blayse, filz de feu Abraham **Perroud**, juré en la Justice de la Coste, est décédé envyron les 4 heures du soir, ensevelict le lendemain.

...

Le 30 {juillet 1654}, j'ay esté parrein avec le sieur Pierre Guinnand, recepveur à Collombier, d'un filz (son nom : Abraham) estant à Jean **Rechard**, de La Sagne, qui demeure à la Pryse des Carrassa. Et marreynes, Marguerite, fille de David Buchenel, mon granger à Creuzetant [*Crostand*], et la fille à Jonas Guyenet, vigneron à Ceylard (Dieu le bégnie, amen).

...

[f. 18r] ... Le 15 {octobre 1654}, je futs parreins en la place de Jean Henry, mon filz, d'une fille (son nom : Barbely) avec Pierre Mouchet, estant à Pierre **Junoud-dict-Banderet**. Marreynes, Magdelayne, fille de feu Guillaume Rossel, et ... [*blanc*]

...

Charles, mon filz, a esté parrain avec Louy, filz de Jonas Cortailod, d'un filz au cousin Jacques **Chailliet**, le 10 {décembre 1654}. Son nom : Louys. Marreynes, ma belle-soeur Barbely Guy, vefve feu mon frère Jonas, et Barbely, fille de feu Gulliamme Rossel (Dieu le bégnie).

...

[f. 18v] Le 3 décembre 1654, mes deux filz, Charles et Jean Henry, sont partits pour aller à Biene à cheval aux nopces de ma niepce Hélayne **Berlincourt**, mariée le 4 avec Lucas **Schaub**, landschryber à Bürch. Il est de Basle. Ont estrené deux cuillier d'argent qui ont cousté 19 livres.

...

Le 24 {avril 1654}, furent faictes les nopces de juncre Jacob **Chambrier**, mayre de Cortailod, avec Barbely, fille de feu Jean Guy, vefve feu mon frère Jonas **Chailliet** (Dieu les bégnie).

...

[f. 19v] L'onze {juin 1655}, Jean **Berthein-dict-Gaux** a esté ensevelict aagé d'octante ans.

...

[f. 20v] ... Le 18 {septembre 1655}, les nopces du cousin Abraham **Convert**, juré en la Justice de la Coste, avec Ester de Montmollin, vefve feu Hugue **Dardel**, vivant procureur de Ville de Neufchastel.

Le 21 {septembre 1655}, le cousin Jean, filz de feu Phillibert **Lardy**, juré en la Justice de la Coste, a esté ensevelict, aagé de 51 an.

...

Pierre, filz de feu David **Jaynin**, a esté ensevelict aagé d'envyron 70 ans. A laissé six filz, tous vivans, et une fille.

...

Le 23 {octobre 1655}, suis esté aux fyançailles de Sara, fille du cousin Franceoys **Dubois**, grephier en la Justice de Travers, avec Jean **Delachaux**, nottaire dudict lieu. Estrenne : un escu blanc.

...

Le 16 {novembre 1655}, suis esté à Biene parrein d'un filz estant au neveu Fredrich **Tueffert**, de Montbelliart, mais ce tenant pour lors à Biene chez ma soeur (son nom : Jean), avec un nommé Vezig, du Conseil dudict Biene. Et marreynes, la femme du sieur Pierre Vildremayct, dudict lieu (Dieu le bénie, amen). Estrene : une pistolle, et demy pistolle à la petite file de la niepce Hélayne.

...

[f. 22v] ... Le 4 {mai 1656}, j'ay esté parrein avec Michel Rosel d'une fille estant à Jean, filz de feu Jacque **Galland**. Marreyne, ma niepce, Esabey Rosselet, et Magdelayne Beynon, femme de Samuel Bonhoste, de Pezeux, petit subtier. Son nom : Magdelaine.

...

[f. 23r] ... Le cousin Blayse, filz de feu mon oncle Daniel **Junoud**, vivant chastelain de Thielle, est décédé aagé de 64 ans d'une mort subite ... le 20 {septembre 1656}, est décédé mon beau-frère, Louy **Barrillier**, juré de la Coste, aagé d'envyron 54 ans.

[f. 23v] ... Le 18 {octobre 1656}, Jonas, filz de feu David **Fornachon**, juré en la Justice de la Coste a esté ensevelict âgé d'envyron 32 ans. Fust attinct d'une maladie langoureuse presque un an. C'estoicz un jeusne d'un bon et doux naturel. N'a laissé que deux filles.

...

Le 16 {avril 1657}, est partie une compagnie de deux centz hommes allant en Piedmond au servisse du Roy de France. Estoict cappitaine Adelberg, filz de feu Jean **Purry** Abraham, filz de Jonas **Robert**, porte-enseigne, qui y mourrut ...

[f. 24r] Le 31 {mai 1657}, suis esté parrein d'un filz (son nom : Abraham) avec le sieur Abraham Convert, juré, estant à Gulliaume, filz de feu Abraham **Banvart**, et marreynes, Susanne, fille du sieur Louy Cortailliod, juré, et Marie, fille de Jean Bojon-dict-Colin (Dieu le bénie).

...

[f. 24v] ... Le 5 {juillet 1657}, j'ay esté parrein d'une fille à Pierre **Necoula-Currussa** (son nom : Salomé) avec Pierre, filz de feu Pierre Jaynin. Marreynes, Elisabet Sergeant, femme du grephier Benoit Cortailliod, Salomé, femme de Jean-Jaque Wavre, de Neufchastel (Dieu la bégnie, amen).

Le 12 {juillet 1657}, j'ay esté parrein d'un filz (son nom : Abraham) avec Jonas Grysel, estant au cousin Jaque **Chailliet**. Marreynes, Elizabet, fille de Jaque Robert, fyancée avec Blayse, filz de feu Jean Lardy, et Ester, fille de feu Louy Jaynin (Dieu le bégnie, amen).

...

Le 9 {août 1657}, certains Alemands de Breg [*soit Brugg près de Bienne*] menants un batteau chargé de cent dix tonneaux de sel appartenant à Messieurs de Solleurre avec quelques basles de pappiers fust submergéz proche des Chellouda de là de Saint-Blaise. Tout le sel perdu. Un des battelier noyé, les autres avec Jean-Jacques **Courtailliod**, Blayse **Lardy**, Jonas **Convert**, Benoit et Jaque **Jaynin** ce sauvèrent à la nage, les aucuns sauvèrent leurs habits, d'autres les perdirent.

...

[f. 25r] ... Le 14 {octobre 1657}, a esté ensevelict le sieur Pierre **Purry**, de Collombier, lieutenant en la Justice dudict lieu, âgé de nonante ans.

...

[f. 25v] ... Le dernier de février {1658}, Jean Henry, mon filz, a esté parrein d'un filz au nepveu Jean **Rossellet**, mary de la nièpce Louyse Barreillier (Dieu le bégnie, amen).

Le 6 {mars 1658}, il est allé à Byollay pour parrein d'un filz au nepveu David **Purry** qui y estoict admodiateur.

...

[f. 26r] ... Le 6 {juillet 1658}, Daniel, filz de feu Jean-Jaque **Fornachon**, m'a demandé pour parrein d'un filz (son nom : Jean Henry) au nom de mon filz, Jean Henry qui estoict en France.

...

Le 22 juin {1658}, suis esté parreins d'une fille estant à Abraham **Rossel-dict-Morellet**, de Collombier. Son nom : Salomé (Dieu la bégnie, amen).

[f. 27r] ... Le 8 {mars 1659}, Louy, filz de feu Jonas **Cortailliod**, juré en la Justice de la Coste, a esté ensevelict, aagé de 47 ans.

...

L'on a trouvé au moys de may {1659} un jeusne homme tué de là de Vauxmarcutz et trayné hors du chemein, despouillé horsmits sa chemise qui estoict de prime toyle blanche.

...

[f. 28r] ... Le 12 {janvier 1660} Pierre **Joux**, marry de la cousine Jeanna, fille de feu mon oncle, Jean Chailliet, a esté ensevelict à Collombier.

...

[f. 28v] ... {septembre 1660} La malladie de dyssanterie régnoict fort et mourroit bien des vielles gens et des enfans.

Le 12 {septembre 1660}, Pétreman **Vauchié**, juré en la Justice de Collombier, beau-filz de feu mon frère Jonas Chailliet, a esté enseveli. Mort assez jeusne.

La dame vefve feu juncre Pétreman **Wallier**, vivant cappitaine et chastelain en la baronnie du Vauxtravers, est décédée à Cormondresche le 26 {septembre 1660}. Menée à Estavayé le 29 en batteau. Estoict fille de feu le barron de Gourgier, Béat Jacob de Neufchastel. Son feu marry mourrut à Reins en Champagne, estant cappitaine d'une compagnie de Suyse au servisse du Roy de France.

La dissanterie continuoyct par tout le pays et mourroit bien des gens, surtout des vieux et enfans {en octobre 1660}.

...

[f. 29r] ... Le 7 {décembre 1660}, Henry **Hory**, chancelier et conseiller d'Estat, à esté ensevelict. Estoict encor fort jeusne. Il estoict filz de feu Jonas Hory, vivant mayre de Neufchastel.

...

[f. 29v] ... Deux batteaux de la Berroche menant du boyds à Neufchastel furent acullits par ce grand vend. Les boyds perdu, l'une fust jettée contre la Sauge et l'autre à Cudrefin. Une femme de Vauxmarcutz fust noyée, les autres heurent bien de la peynne à ce sauver {avril 1661}.

...

Le tonnerre tomba à feu sur une maysson à Chaux, entre Mostier et Fleurier ... Elle appartenoyct aux deux soeurs, fille de feu juncre Pétreman **Wallier**, l'une mariée avec Monseigneur de Lully, l'autre au jeusne cappitaine d'Affry, de Frybourg. J'estoict à Mostier en leur partage comme tuteur de la femme dudict sieur de Lully, cappitaine et chastelain audict Vauxtravers {juillet 1661} ...

[f. 30r] ... Le 16 {juillet 1661}, le sieur Henry **Clerc-dict-Guy**, mon beau-frère, ministre à Bouldry, a esté ensevelict, aagé de 71 an. A le premier presché dans l'église neufve dudict Boudry et le premier qu'on y a ensevelict.

...

Le 14 {août 1661}, le sieur Abraham **Convert**, juré en la Justice de la Coste, a esté ensevelict. N'a point laissé d'enfan, sa première femme mourrut en travail d'enfan.

...

Le lundy 30 décembre {1660}, on a espousséz à Cressier Franceoys Louys Blayse d'**Estavay**, filz de Monseigneur le gouverneur Jacque d'Estavay, seigneur de Mollondin, avec damoysselle Marie Barbe de **Praroman**, de Frybourg. Vindrent le mercredy premier jour de l'an 1662 au chasteau de Neufchastel. Ceux de la Ville avec les armes leur firent la bienvenue. Nous fusmes le jeudy sur la nuict avec 80 ou aultant de mousquetaires en sept petits batteaux devant Neufchastel jusques bien avant dans la nuict. On y tirat bien. Ceux de la Ville y furent aussi. Et advions sur un autre batteau 4 tonneaux plains de boyds, de semants [*sarments*] et paille et on y mist le feu un peu devant le despart. Ledict seigneur gouverneur fust fort satisfait; nous en remerciat fort. Ceux de la Ville ne fussent pas venu sur le lac sans nous. On y brusla bien de la pouldre. J'encourageay ceux d'Auvernier à ce fayre. On bailla à chascun de communauté une livre de pouldre que la Communauté avoict achepté et payé.

...

[f. 30v] ... Le 27 {mars 1661}, les fiançailles du nepveu Jean Leonhard **Berlincourt**, à Biene, avec Barbelly, fille de Monsieur **Wildremayct**, mayre dudict Biene (Dieu les veuilles bégnir, amen).

Suite et fin dans le No 42

**Plus palpitant que les Experts :
Le pasteur Andrié mène l'enquête sans test ADN**

texte copié par Germain HAUSMANN

Nous vous faisons part du rapport du pasteur Andrié pour connaître le nom du père de l'enfant de Philippine G. Nous l'avons laissé tel quel, en actualisant cependant l'orthographe.

Source : Cartons bleus, AC 522/46, dossier 1/VII, déclarations de grossesses au pasteur des Ponts-de-Martel, 1821.

Philippine, fille de David François G., de La Sagne, des Ponts, bourgeois de Valangin, demeurait depuis trois ans environ chez Henri François, fils de Jean Ellen, du Gessenay [Saanen] au canton de Berne. Henri François Ellen, homme marié, sans enfant, habite sur le Crêt Pellaton, paroisse et juridiction de Travers. Il est fermier de Frédéric Auguste, fils de Charles Frédéric Perrenoud.

Au commencement de l'année 1821, Philippine G. quitta la maison Ellen et vint chez son père à Martel-Dernier, paroisse des Ponts, juridiction de Travers. Il me fut rapporté qu'elle avait changé de domicile parce qu'elle était enceinte. Dans le courant de janvier, je me rendis auprès d'elle pour lui apprendre la conduite qu'elle devait tenir si ce que l'on disait était vrai. Elle m'assura que c'était une fausseté. Ce bruit se calma quelque temps, mais, au mois de mars, il se renouvela avec plus de force. Je fis une nouvelle tentative auprès de Philippine G. pour connaître la vérité et je reçus d'elle une nouvelle protestation d'innocence.

Mais le 9 avril 1821, elle est venue chez moi se déclarer enceinte des faits d'Henri François Ellen dès le 29 décembre 1820, le jour, dit-elle pour mieux se faire entendre, où l'on a passé les enfants, c'est-à-dire le jour de la ratification des catéchumènes. Elle avait eu alors commerce avec lui pour la première fois, et deux autres fois encore les deux semaines qui ont suivi le Nouvel An. Jamais Ellen, disait-elle, ne l'avait recherchée en déshonneur. Mais le jour de la ratification, étant venu aux Ponts depuis la Montagne de Travers avec Ellen et sa femme, ils avaient bu ensemble avant de s'en retourner chez eux. Cela les avait tous égayés et étourdis et elle s'était abandonnée aux désirs d'Ellen.

Elle ajouta qu'elle sentait bouger son enfant. Après trois mois et demi, cela me parut étonnant ; je l'exhortais à bien réfléchir à ce qu'elle disait et elle me répéta les mêmes choses que je viens de rapporter.

Henri Ellen parut ensuite seul. Je lui fis savoir ce dont il était accusé. Il nia le fait. Cependant, après lui avoir recommandé de ne pas augmenter une faute grave par un odieux mensonge, après lui avoir montré qu'il pourrait en partie réparer sa faute en se reconnaissant père de l'enfant, "Je voudrais savoir le temps" me dit-il. Je lui fis savoir que, par les mots qui lui étaient échappés, il avouait un commerce impur avec cette fille. "Elle ne peut pas être enceinte de moi", c'est tout ce que j'ai pu obtenir de lui.

Je les confrontai l'un à l'autre. La fille tint encore le langage qu'elle avait tenu d'abord. "Mais," dit Ellen, "je n'ai pas été aux Ponts le jour qu'elle annonce". "Comment," reprit-elle, "vous n'êtes pas venu voir passer la Mélanie Huguenin ?" (C'est une de leurs voisines sur la Montagne de Travers). "Oui, c'est vrai," répliqua-t-il, "mais c'est à Noël 1819" (En effet, cette jeune Huguenin a communiqué aux fêtes de Noël 1819 et non en 1820). La fille persista dans son allégué. À peine puis-je lui en faire sentir ou avouer l'absurdité : "Vous devriez d'après votre accusation être enceinte de 15 mois au moins !". À toutes les nouvelles questions que j'adressai à Ellen, il répétait toujours avec une imperturbable tranquillité, sans s'émouvoir le moins du monde : "Elle ne peut être enceinte de moi". il me dit pourtant qu'il avait regardé cette fille comme honnête et qu'il ne venait dans la maison aucun garçon.

Au bout d'un moment, j'accusai Philippine G. d'avoir menti effrontément. Alors elle vint me dire qu'elle avait commencé son commerce avec Ellen à l'époque ci-dessus mentionnée et qu'ensuite elle l'avait continué, que chaque fois qu'il pouvait la raccrocher, il le faisait, et que la dernière fois qu'il s'était livré à l'adultère, c'était cinq semaines avant le Nouvel An 1821. "Pourquoi", lui demandai-je, "ne m'avez-vous pas parlé comme cela ?" "Je n'osais pas", telle fut sa réponse.

Le bruit s'était répandu qu'elle était enceinte de Frédéric Auguste Perrenoud, propriétaire du bien-fonds dont Ellen est le fermier. Bien des gens en sont persuadés. Ce qui a contribué à donner à ce bruit quelque fondement, c'est la demande instante que Perrenoud a faite naguère à la Commune des Ponts d'une lettre d'origine, afin de s'en aller en France ou en Angleterre. On ne pouvait la lui donner assez vite à son gré. Elle lui fut refusée en pleine commune à cause des soupçons qui planent sur lui. C'est ce que m'a dit Monsieur le justicier Nicolet, président de la Commune. Perrenoud va en toute hâte à La Sagne pour en demander une. Il voudrait pour cela convoquer une assemblée extraordinaire et cela contre les formes usitées en cas pareil, tant il est pressé (cela m'a encore été dit par Monsieur le justicier Nicolet). Aussitôt qu'elle est obtenue, il descend à Neuchâtel pour la faire légaliser et pour demander un passeport. Ce passeport doit être actuellement à Berne et il l'attend au premier jour.

Informé de tout cela, je demandai à la fille si Frédéric Auguste Perrenoud n'avait jamais cherché à la séduire. "Jamais, il ne m'a touchée"

- "Jamais une caresse ?"

- "Non, Monsieur"

- "C'est bien vrai ?"

- "Oui, Monsieur"

(Perrenoud, à qui j'en parlai éventuellement il y a quelques semaines, me dit aussi que jamais il ne l'avait touchée).

Le 10 avril, par une suite d'avis qui me furent donnés, et entre autres d'après une déclaration d'un frère âgé de 10 ans de Philippine G. (enfant qui demeurait chez Ellen) et qui vit un matin Perrenoud aller en chemise de sa chambre dans celle de Philippine G. (ces chambres étaient contiguës) et demander si elle était levée (elle l'était en effet), question qui étonna l'enfant et qui l'engagea à rapporter cela à Ellen, à la femme d'Ellen, à sa soeur Philippine G., à la mère G.. D'après cet avis, je fis revenir chez moi la fille enceinte. Elle m'avoua que son petit frère lui avait rapporté cela dans le temps. Elle avoua aussi successivement qu'un jour elle avait tiré les bas de Perrenoud fatigué (ce dont la censura Madame Ellen). Elle avoua qu'elle avait été caressée par Perrenoud à différentes reprises, mais toujours honnêtement. Elle avoua qu'il avait couché quelques fois avec elle, mais qu'elle n'était pas enceinte de lui, que Perrenoud lui avait dit que, si elle devenait enceinte, il lui donnerait de l'argent et ne se chargerait pas de l'enfant, et qu'elle avait résisté.

Elle avoua enfin qu'ils s'étaient approchés de fort près, mais qu'elle ne pouvait être enceinte de lui parce qu'elle s'était défendue et qu'il n'était pas allé à la place convenable. Tout cela dut avoir lieu aux environs des moissons 1820. Elle connaît très peu les dates de ses impuretés. Elle se croit pourtant aujourd'hui enceinte de six à sept mois.

Perrenoud descendit du village durant l'interrogatoire, je l'arrêtai et lui demandai s'il n'était pas allé en chemise du côté de la chambre de la G.. "C'est possible" dit-il, " mais je ne m'en souviens pas, car j'allais quelques fois ainsi par la maison."

- "Ne lui avez-vous jamais fait des caresses ? "

- "Oui, mais honnêtement. Je lui ai donné des baisers."

- "Vous m'avez pourtant dit le contraire, il y a quelque temps."

- "Oui, mais je ne croyais pas que vous entendissiez cela ..."

Il sortit en m'assurant qu'il n'avait point rendu enceinte Philippine G.. "Je pars dans dix jours et j'aimerais que tout cela fût reconnu avant mon départ."

Ce fut après cela que Philippine me révéla toutes ses turpitudes et je n'ai pu interroger Perrenoud là-dessus.,

Le 16 avril, Henri Sélim, fils d'Henri Louis Robert, voisin d'Ellen, interrogé, m'a dit que le lendemain de la foire du Locle, le 28 mars 1821, Frédéric Auguste Perrenoud lui avait au Locle demandé en l'abordant : " Sais-tu déjà que la Philippine G. est enceinte d'Henri Ellen ? " Sur quoi ledit Robert lui avait répondu : " Tu ne me dis rien, je le sais assez." À une nouvelle question, Robert me répondit : "Je n'ai jamais rien remarqué, si ce n'est que Philippine était plus portée pour Ellen que lui pour elle;" mais que jamais il ne les avait vus se faire des caresses.

Frédéric Auguste, interrogé le même jour 16 avril, me répondit : qu'il avait embrassé Philippine G., qu'il lui avait dit quelques fois : "Attends, je te veux prendre ton pucelage", qu'il s'était assis sur le bord du lit de la fille, qu'il l'y avait rembrassée et rien de plus, et que jamais il n'avait fait ce que dit la fille au sujet de la place convenable. Il me dit aussi qu'il avait vu un jour Ellen tenir Philippine G. dans ses bras dans une allée.
"....."

Famille Jeanneret-Grosjean, communière du Locle, bourgeoise de Valangin

par Jacqueline et Pierre-Arnold Borel

Jules Ami Jeanneret-Grosjean est le fils de Jean-Samuel et de Marie Philippine Vogt. Né le 24 mai 1844 aux Eplatures, mairie du Locle, baptisé au moutier de la Ville le 13 juillet suivant. Son parrain est Christ Dällenbach, son grand oncle, sa marraine est Marianne Matthey, épouse du parrain. Il décède le 9 février 1927 à l'hôpital du Pasquart à Bienne. Il est enseveli au cimetière de Péry, où il était domicilié¹. Il s'est mariée à La Chaux-de-Fonds de 23 juin 1875 avec Fanny-Louise Gorgerat, fille de David Frédéric², originaire de Boudry et de Marie Philippine Miéville, de Colombier, née le 20 avril 1851 à Boudry, décédée le 14 décembre 1913 à Peseux. Avant son mariage, elle fut éducatrice de la petite enfance en Pologne. Leurs quatre enfants, nés à La Chaux-de-Fonds sont:

Jules Ferdinand, né en 1876, décédé à quelques mois.

Jules Samuel, 1878-1958, négociant en textiles aux Magasins Juventuti à la Chaux-de-Fonds (confection pour messieurs, chemiserie, trousseaux), député au Grand conseil neuchâtelois, administrateur de la Banque cantonale neuchâteloise. Il a épousé, en 1906, Hélène Jeanneret, institutrice. Jean Samuel, leur fils, né en 1907 était docteur en droit.

Frédéric Louis, né en 1880, soutier dans la marine marchande, meurt lors du naufrage de son navire pendant la guerre de 1914-18.

Mathilde, née le 26 décembre 1886 à la rue du Coq, dans la maison de famille Jeanneret, maîtresse de piano, a fait ses études à Neuchâtel, décédée à Brot-Dessous en 1965. Elle a épousé, en 1915, Arnold Oscar Borel, fils de Fritz Arnold, né le 30 septembre 1883 à Couvet, originaire de Couvet et Neuchâtel. Maître ébéniste, il est décédé en 1922.



*Famille Jeanneret-Gorgerat, 1898
Debout: Frédéric et Samuel
Assis: Jules, Mathilde, Fanny-Louise*

¹ Sa pierre tombale est déposée contre le mur du cimetière

² Il fut membre, en 1848 de l'assemblée constituante de la République neuchâteloise

Quelques traits de la vie de Jules Ami Jeanneret:

Son enfance s'écoule à la ferme des Eplatures. Il y voit passer le premier train sur la ligne du Locle et assiste à l'inauguration de celle-ci "*...il roulait si vite que je n'arrivais pas à le suivre à la course, même avec mes longues jambes!...*"

Lorsque Jules a terminé son apprentissage de boulanger, il part, à pied, en France pour son tour de compagnonnage. Il supplie son frère Alcide de lui faire un brin de conduite. Arrivés à Besançon, Alcide lui dit: "*Maintenant, débrouille-toi, je rentre à la maison...*" à pied évidemment.

De retour au pays, Jules reprend une boulangerie à La Chaux-de-Milieu, avec sa soeur Louise qui s'occupait de la vente du pain.

Mais c'était un "coudet"¹; on le retrouve allumeur de réverbères à La Chaux-de-Fonds, puis gendarme, puis horloger. Quelques années après son mariage, il se fixe à Neuchâtel comme rhabilleur de montres. Son caractère est tout à l'opposé de celui de son épouse, taciturne, alors que Fanny est exubérante et vive; elle aime la société et lui la fuit.

Il avait gardé, de sa jeunesse, l'habitude de se déplacer à pied, quelque soit la distance et la saison. A l'âge de quatre-vingts ans il rendait encore visite aux membres de sa famille, le billet de train dans sa poche, au cas où il sentirait ses jambes de vieillard trop fatiguées...

Après le décès de son épouse, il se retire à Péry, pour se rapprocher de Bienne où vit son cousin germain, Louis Vuilleumier, car ils peuvent parler patois ensemble. En effet, Jules Ami fut l'un des derniers patoisans neuchâtelois.

Combien de billets de train inutilisés a-t-il laissés dans ses poches?...

Lors du décès de sa soeur Marie Cécile Colomb, Jules Ami, fort âgé, se rendit à la Chaux-de-Fonds pour assister à l'enterrement, accompagné par son fils Samuel. Après les obsèques où seuls les messieurs assistaient, toute la famille se réunissait pour un repas. Sur le chemin du retour, Jules Ami dit à son fils: "*j'ai eu bien du plaisir à les revoir tous*". Son fils lui rétorqua: "mais papa, vous avez eu du plaisir à un enterrement?"

– *Mais oui, il y a des années que je n'avais pas revu mes frères et soeurs. Nous n'avons parlé que patois comme à la maison et même aussi chanté nos chants d'école en patois.*

Jean Samuel Jeanneret-Grosjean, fils de de François Louis, originaire du Locle, mentionné au rôle des bourgeois de Valangin en 1836. Il est né le 24 juin 1810 à Jeanbrenin, sur la Montagne du Droit. Il a été enregistré et baptisé le 15 juillet 1810 au temple de Corgémont, val d'Erguel, canton de Berne.

1 Coudet: Homme qui entreprend toutes sortes de métiers et de travaux sans en continuer aucun (Dictionnaire. du parler neuchâtelois)



Jean Samuel Jeanneret

Jeune homme, il retourne dans la Principauté de Neuchâtel, pays de ses ancêtres. Il réside aux Planchettes où il rencontre celle qui deviendra son épouse Marie Philippine.

Ils ont habité la ferme du "Point du Jour" à La Chaux-de-Fonds. Le 22 avril 1843, par devant notaire, il achète le domaine de Beauregard au Crêt-du-Loche, s'obligeant envers tiers pour vingt-cinq louis d'or. C'est plus tard que le couple aurait pris en métayage la ferme sis au sud de la route, près du Temple des Eplatures. Cette bâtisse a un admirable plafond voûté et mouluré du XVII^{ème} siècle. Classée monument historique, elle a été prise comme modèle pour dessiner les armoiries de la commune des Eplatures. Enfin la famille achètera la ferme voisine avec un grand domaine agricole sise plus à l'ouest, au

Crêt-du-Loche.

Royaliste, Jean Samuel aimait retrouver ses amis à l'estaminet pour y parler politique et boire du vin de Neuchâtel. Ils jouaient au "Seul" ou à la "Politaine"¹. Il y fumait sa pipe d'écume à l'effigie de Frédéric le Grand, prince de Neuchâtel.

Sur la garde d'un livre qui lui appartenait il avait écrit:

Ce livre est à moi
Comme la Prusse au roi;
Si, tenté du démon,
Tu dérobes ce livre,
Sache que tout fripon
N'est pas digne de vivre

Il conservait aussi précieusement les actes d'incorporation à la vénérable bourgeoisie de Valangin, écrits sur parchemin, avec sceau et ruban aux couleurs de Valangin.

En 1831, Jean Samuel eut l'honneur de recevoir, du gouverneur du roi de Prusse Frédéric Guillaume III, prince de Neuchâtel et Valangin, la médaille de fidélité au devoir et à la patrie. Il meurt le 23 juin 1853 à 43 ans, laissant huit enfants en bas âge. Il est enseveli au cimetière des Eplatures.

1 Politaine ou poule: jeu de cartes dont le but est de faire le plus de levées possibles

Il a épousé, le 7 décembre 1833, Marie Philippine Vogt, de Messen, canton de Soleure, fille de Niklaus. Le mariage, béni par le pasteur de Reynier, célébré avec l'autorisation du Conseil d'Etat de la principauté datée du 30 novembre 1833, lequel a dispensé la publication des bans à Messen.

Marie Philippine est née aux Planchettes le 28 octobre 1807 et baptisée le 8 novembre au temple dudit lieu. "*Lé gazoton a joué du violon à la feste*" Le parrain est son oncle Daniel Sandoz de La Chaux-de-Fonds et sa marraine sa tante Marianne née Barfuss.

Denteleuse, elle travaillait au fuseau, confectionnant des blondes¹, notamment pour la cour de Prusse. On a retrouvé une petite note: "15 may 1835, livré 6 aulnes² de blondes".



Marie Philippine Jeanneret née Vogt

Le premier mars 1848, lorsque la colonne républicaine passait sur le chemin des Eplatures, Marie Philippine ouvrait la porte du devant-huis de sa ferme au Crêt et criait de toutes ses forces "Vive le roi!".

S'exprimant avec les siens en patois neuchâtelois, elle avait pourtant gardé son "Solothurnerdütsch" et connaissait quelques mots de français. Elle disait: "*Tchi no, faut lâssi tschacon fare kma ça lui chaut!*"

Jeune veuve avec des enfants en bas âge, elle devait faire les lessives dans des familles du Locle, couler la buyée, pour quelques batz.

Fidèle à son roi, après 1848, elle avait coulissé au bas de ses longs pantalons blancs des rubans aux couleurs de la monarchie et, relevant ses jupes quand elle piquait une colère, s'écriait. "Voilà ce que je montre à la république!".

Elle est décédée le 30 décembre 1892, à 85 ans, à la pension pour dames âgées des demoiselles Reyot, Sombaille 22, quartier de Jérusalem, à La Chaux-de-Fonds.

Enfants de Jean Samuel et Marie Philippine:

Adèle, née le 2 décembre 1834 aux Planchettes. Epouse de Henri Célestin Vuillemier, de La Sagne et Tramelan, dont descendance aux USA.

1 Blondes: dentelles confectionnées en soie blanche (Encyclopédie méthodique, Roland de la Platière, 1785)

2 Aune ou aulne: Mesure de longueur réservée aux étoffes (entre 0,50 m et 2,4 m selon les régions. Fixée à 1,20 m sur tout le territoire français dès 1812)

Sophie Elise, née le 26 août 1836 aux Planchettes, décédée à La Chaux-de-Fonds le 22 juin 1879. Epouse, depuis 1863, d'Edouard Henri Colomb, instituteur, de Meudon Les Verrières.

Marie Cécile, née le 1^{er} avril 1838 aux Planchettes, décédée à La Chaux-de-Fonds. Epouse de Victor Emile Colomb, fils de Victor Louis. *Lors de son enterrement, ses frères et soeurs se sont spontanément remis à parler patois.*

Euphrase I, né le 26 septembre 1839 aux Planchettes, décédé le 16 février 1840 au Locle

Euphrase II, né le 25 août 1840 à la Chaux-de-Fonds. Epouse, en 1863, Antoinette Quartier, fille d'Ulysse, des Brenets, fabricant de pendules "morbiers".

Jules Alcide, né le 14 juillet 1842, décédé à Bienne le 29 juin 1912. Fabricant d'horlogerie. Epouse Marie Isaline Jeanneret-Grosjean, fille de Julien et Philippine née Huguenin (7 juillet 1844-5 avril 1899) Dont descendance.

Jules Ami, né le 24 mai 1844 aux Eplatures, le Locle, décédé le 9 février 1927 à Bienne, ligne directe.

Louise Elvina, née le 5 avril 1846. Epouse Oscar Perret, de la Sagne, fils d'Ami et de Fanny Perret, horloger. Réside à St-Imier. Dont descendance.

Louis Auguste, né le 14 avril 1848, décédé le 18 décembre 1916. Epouse, en 1871, Louise Fanny Roulet, fille de Frédéric, de La Sagne. Fabricant de cadrans à la Chaux-de-Fonds. Descendance.

François Louis Jeanneret-Grosjean, né le 8 août 1773 au maix de la Cernaye sis au Crozot dans la ferme familiale où son père, François Louis était paysan-horloger, communier du Locle.

François Louis est incorporé bourgeois de Valangin selon acte daté de 1836. Il est hôtelier, de 1810 à 1812 à l'enseigne de la Couronne à Sombeval en Erguel, territoire de l'Evêché de Bâle. Cultivateur, il exploitait déjà depuis plusieurs années le domaine de montagne avec auberge de Jeanbrenin, commune de Corgémont. Son acte d'origine, établi par le canton principauté de Neuchâtel est daté du 8 août 1825, de même que l'inventaire de ses biens mobiliers. Le 4 août 1825, François Louis obtient un passeport lui permettant de se rendre à Stuttgart pour affaires. Il décède le 12 mai 1842, à 69 ans, à Jeanbrenin, rattaché alors au Jura bernois.

Son épouse, Catherine Saunier, fille de Jacob, de et née à Tavannes le 10 juillet 1773, baptisée protestante le 7 novembre suivant.

Pour fêter sa naissance, son grand-père, Jacob Saunier dit "ché David", de Tavannes, offrit un bosset¹ de bon vin de Gléresse qu'il alla chercher avec le char à

1 Bosset: tonneau de moyenne grandeur (dictionnaire du parler neuchâtelois)

brecet¹. Catherine décède en 1846. Les enfants du couples naissent à Jeanbrenin et sont baptisés à Corgémont.

Edouard, né le 11 juin 1799 (22 prerial de l'an 7)

Julie, épouse Alphonse Vuilleumier, pendulier. Le couple installe un comptoir d'horlogerie à Morat. Numa et Louis, leurs deux fils, en ouvrent aussi un à Matanzas, Cuba. Ils resteront célibataires et vivront plus tard dans une belle demeure de Bienne, au bord de la Suze, où ils accueilleront leur mère à son veuvage. A la mort de Louis, vers 1929, les héritiers Vuilleumier et Jeanneret vendent aux enchères les maisons de Bienne, le domaine de Montbrenin, les meubles antiques et les collections de pendules.

Ami Jean Baptiste, né 11 mars 1807.

Jean Samuel, né le 24 juin 1810, ligne directe.

Ferdinand Henri, né le 13 mars 1814, épouse Rosalie Calame, du Locle

En 1930, lors du partage des bien des Jeanneret-Saunier entre leurs nombreux descendants, Jules Samuel et sa soeur Mathilde, enfants de Jules Ami, reçurent de leurs bisaïeux chacun 25'000 francs.

Elisabeth Jeanneret-Grosjean, fille de Jules Alcide écrit ce qui suit:

"... nos aïeux tenaient un restaurant sur la montagne de Corgémont, à Jeanbrenin. Je me souviens que la vieille tante Vuilleumier était la soeur cadette de notre grand-père. A 82 ans elle a encore fait la grimpée depuis Corgémont. Nous avons cherché l'entrée de la charrière tant parcourue au beau temps de son enfance. Nous sommes arrivés à Jeanbrenin après deux à trois heures de marche. Le restaurant existait encore et la bonne tante a voulu revoir tous les lieux; naturellement tout était bien changé. Après la visite, nous sommes redescendues à Tramelan, où nous avons voulu dîner chez une de ses amies. Malheureusement c'était jour de jeûne et notre pauvre tante était si fatiguée...

François Louis Jeanneret-Grosjean, fils de Jean Pierre, du Locle, bourgeois de Valangin. Il est baptisé au Locle le 22 décembre 1754. Son parrain est Abraham Jeanneret-Grosjean et sa marraine Françoise Marie Jacot, épouse du parrain. Le 11 novembre 1774, François Louis échange un bien au Crozot. Il se fixe à Renan en Erguel (18.06.1775) comme monteur de "boêtes de montres". Le Locle lui accorde un certificat de bonnes vies et moeurs. Le 26 septembre 1772, il épouse, au Locle, Marie Esther Choupard, fille d'Abraham, originaire du Locle. Elle est baptisée le 28 mai 1755 à La Chaux-du-Milieu, présentée par Abel Jeanneret et Judith, sa grand-mère. *"...dans le village, toutes les femmes font de la dentelle de soie au fuseau. On travaille aussi beaucoup en pendules et montres. ...deux frères*

1 Brecet ou bressette: brancard de chariot bas ou de traineau (id)

fabriquent des hautbois, des flutes, des bassons et des cors de chasse. Un autre artiste fait des gaufriers renommés.¹"

Les enfants:

François Louis, né le 8 août 1773 au Locle, ligne directe.

Marie Louise, née le 19 décembre 1774 au Locle.

François Aymé, né le 3 janvier 1780 à Renan. Epouse Suzanne Amélie Perret-Gentil, fille de Daniel.

Augustine, née le 9 août 1781 à Renan.

Philippine, née le 14 janvier 1785 à Renan.

Justine, née le 14 janvier 1785 à Renan, jumelle.

Rose Marie, née le 19 décembre 1788 à Renan.

Marie Charlotte, née le 21 janvier 1794 à Renan.

Frédéric Guillaume Aymé, né le 17 février 1797 au Locle. Premières noces en 1819 au Locle avec Dorothée Matthey, fille d'Henri; secondes noces le 10 décembre 1836 avec Marie Cochand, fille de Pierre, de Romairon, Vaud. Ses deux premiers prénoms lui ont été donnés pour honorer le roi de Prusse.

Charles Auguste, né le 3 janvier 1799 (14 nivôse an 7) à Renan.

Jean Pierre Jeanneret-Grosjean, du Locle, bourgeois de Valangin, fils de Daniel.

En 1745 il réside à la Combe Jeanneret en sa maison au lieu-dit Combe du Bouclon le 1er octobre de cette année, il est cité en justice, au Locle, pour avoir vendu une vache contagieuse. En 1751, il achète des terres aux Jean d'Hostaux. Le 12 juillet 1764, il passe un acte par devant notaire avec Daniel Huguenin pour lui acheter sa vendange de Boudry; il se réserve la future récolte sur pied. Un acte de 1766 nous apprend qu'il a reçu une procuration de ses frères et soeurs pour aller passer transactions en Franche Comté au sujet d'un héritage à eux advenu. En 1769, il conserve ses biens qu'il amodie², et va vivre en Erguel. Le 27 juin 1772, sa femme et lui décident le relâchement de leurs biens fonciers en faveur de leurs six fils, soit terres et maisons sises au Haut-de-la-Combe (dite Combe Jeanneret) et aux Jean-d'Hostaux (Dottaux, mairie de Rochefort), probablement avant leur départ pour Renan. Ne voulant pas perdre sa qualité de Loclois tout en habitant Renan, il vient, en 1777, au Locle prêter son serment de communier. Lors du partage de sa fortune, il est dit feu en 1787. Il épouse, au Locle le 11 août 1742 Jeanne Marie Huguenin-Virchaux, fille probable de Daniel, baptisée au Locle le 13 mars 1712, décédée le 1^{er} décembre 1783. Leurs enfants, sont tous baptisés au Locle. Six sur les sept seront paysans-horlogers.

1 Descriptions des montagnes et vallées du Pays de Neuchâtel, de Benoît Victor, 1861

2 Amoder ou Emoder: Mettre en train, donner de l'élan, commencer (Dict. du parler neuchâtelois)

Pierre Frédéric, baptisé le 16 avril 1743. Epouse Suzanne Esther Calame, fille du conseiller de La Chaux-du-Milieu. Il reprend le bien paternel de la Combe Jeanneret le 14 décembre 1787. Il décède au Locle le 17 mars 1824.

Daniel, baptisé le jour de Noël 1745, monteur de "boêtes". Il vit aux Gillotes. Epouse, en 1765, Marie Anne Calame, fille de de Daniel, du Locle. Veuf, il se remarie en 1793 avec Marie Esther Pellaton.

David, baptisé le 9 juillet 1747. Sa lettre d'apprentissage est datée du 12 avril 1766: "...après le temps qu'il a travaillé chez d'autres maîtres pour parfaire ses connaissances..." Il voyage ensuite à l'étranger puis, le 17 janvier 1776 il est dit monteur de "boêtes" d'horlogerie et orfèvre. Il a épousé, en 1769, Marianne Pétremand, fille de David, du Locle. Le 14 février 1791 il vend sa part de maison aux Jean d'Hostaux pour 10'500 livres faibles. Il décède le 3 juin 1797.

Abraham Louis, baptisé le 26 janvier 1749. Sa lettre d'apprentissage date du 10 mai 1766. Il épouse Rose Charlotte Dumont, fille d'Adam, de la paroisse de St-Imier. Veuf, il se remarie en 1789 avec Lydie Donzel, fille d'Abraham, d'Orvin.

Jean Pierre, baptisé le 26 juin 1750, décédé le 5 décembre 1789. Il avait épousé, le 25 avril de la même année Renée Emilie Droz-dit-Busset qui s'est remariée avec David Louis Matthey Pierret, fils de Josué.

Jean Jaques, baptisé le 27 février 1752. Il épouse, en 1772, Marie Marguerite Perret, fille d'Isaac, de Renan. Veuf, il se remarie en 1777 avec Marianne Calame, fille d'Alexandre fils de David. Négociant, il paie, de 1808 à 1826 le cens¹ pour sa maison et terres à la Rocheta

François Louis, baptisé le 22 décembre 1754, ligne directe.

Une grande partie de la population de ce pays de montagne cultivait sa terre et fabriquait des montres et des pendules. Les fils de Jean Pierre étaient ainsi presque tous paysans-horlogers, comme l'aîné, Pierre Frédéric qui est déjà "maître monteur de boêtes" en 1766, de même que David 10 ans après, puis Abraham Louis et François Louis le seront également.

Les dames étaient dentellières, car la dentelle neuchâteloise était appréciée dans les cours d'Europe.

Daniel Jeanneret-Grosjean, du Locle, fils d'Abraham, bourgeois de Valangin. Il passe un accord avec sa mère le 22 avril 1699. Le 8 juillet 1681 "*...Abraham*

1 Cens ou cense: Redevance payée pour des terres, moulins, fours, etc ou intérêt, rente (Dict. du parler neuchâtelois)

Robert fils Josué et Daniel Jeanneret-Grosjean ont mercié¹ un bon de 10 livres chacun pour s'être battus dimanche passé... . En 1726 on le voit, lui et sa femme, obtenir par échange un bien important au Crozot, évalué à 4'417 livres. Il est inscrit paroissien de La Chaux-du-Milieu où il fréquente les cultes protestants. Il épouse, en 1697, Marie Jeanneret-Gris, du Locle, fille d'Abraham. Son mari Daniel est dit "*...de la paroisse de La Chaux-du-Maitan*". Au cours des années suivantes Daniel amodie son bien au Crozot. Il décède vers 1751. Marie passe, le 8 février 1724 un partage avec ses frères pour leurs biens au Quartier. Leur réseau de parenté et de fortune est dense. Leurs enfants:

Daniel, épouse, en 1728, Madeleine Convert, fille de Ludovic, dont descendance.

Hugues Frédéric, propriétaire d'une maison et de terres au Crozot. Décédé octogénaire le 2 août 1798. Son épouse était née Marie Madeleine Sandoz, fille de David, communier du Locle.

Jean Pierre, ligne directe.

Joseph, décède, le 26 décembre 1791 dans la maison familiale au Crozot. Veuf de Suzanne Marguerite Pétremand du Locle, il se remariera avec Jeanne Marie Matthey, aussi du Locle.

Elisabeth, épouse de Jean Jacques Robert, fils de Daniel, du Locle. Elle fit une donation de ses biens propres en date du 18 mars 1779 car elle n'avait pas d'enfants.

Anne Marie, baptisée au moustier du Locle le 26 mai 1705.

Marie, baptisée le 22 août 1706, meurt vraisemblablement jeune, car elle n'est pas citée dans la succession de ses parents.

Jacques, baptisé le 22 avril 1708 au Locle. Son apprentissage de charpentier terminé le 28 mars 1733, son père lui remet ses outils avec lesquels il exercera sa profession sans que cela puisse lui être mis en déduction sur la succession. Il s'installe alors maître charpentier à La Sagne le 21 juin 1756. Il épouse, en 1755, Suzanne Marie Jeanneret-Gris, fille de Jacques, dont descendance.

Abraham Louis, baptisé le 1^{er} novembre 1711. Epouse, en 1739, Marie Françoise Jacot. Veuf, il se remarie en 1763 avec Marie Marguerite Droz, fille de Guillaume.

Les enfants de Daniel Jeanneret-Grosjean ont hérité des biens de feu Jeanne Marie, épouse de Jean Jacques Perret-Gentil, acte notarié du 11 mars 1764.

1 Mercier une amende: Réduire l'amende dans une certaine proportion quand le coupable se présente en justice pour reconnaître qu'il la doit et garantir son paiement (dict. du parler neuchâtelois)

Abraham Jeanneret-Grosjean, fils de Daniel, franc-habergeant en la seigneurie de Valangin. Il vit au Crozot en sa maison de La Cernaye.

Abraham se présente chez le notaire le 26 juin 1685 pour donner son accord pour la vente d'un cernil¹ situé au Crozot, dont il possède le quart en indivis.

Le 2 avril 1688, il achète aux montes² un bureau et divers meubles en bois et, le 8 novembre 1690, il s'obligea pour acheter un cheval. Son épouse est Marie Huguenin-Dumittan, fille d'Abraham, communier du Locle. Veuve et âgée de 44 ans elle donne, le 18 janvier 1693, une attestation de guérison à Ziegerli, opérateur chirurgical à Gléresse et s'oblige pour 18 écus petits. Le 11 septembre 1694, elle fait établir un acte notarié stipulant qu'elle possède des maisons au Crozot et à la Cernaye. Le 7 janvier 1697, sa reconnaissance de biens établie pour payer le cens au seigneur, stipule aussi 26 faulx de terre au Grand Cernil ainsi qu'un droit de four. Ils sont parents de sept enfants:

Susanne, épouse, avant 1696,
Pierre Matthey, fils d'Abraham,
du Locle.

Marie, épouse Abraham
Calame, fils de Josué, du
Locle. Elle est citée veuve
en 1722.

Abraham, baptisé au Locle le
octobre 1679, décède vers le
14 octobre 1701.

Daniel, ligne directe.

Anne Marie, baptisée le 19
août 1682 au Locle. Son mari Abraham Pétremand, fils de Jacques est
communier du Locle.

Madelaine épouse David Jacot-Descombes, fils de Guillaume, du Locle.

Jeanne Marie épouse, le 21 septembre 1715, Jean Jacques Perret-Gentil, fils de Daniel, justicier et ancien d'église à Rochefort.



*La Cernaye au Crozot
Appartint aux Jeanneret de 1600 à 1772*

5

Daniel Jeanneret-Grosjean le Jeune, fils de Daniel le Vieux, communier du Locle et bourgeois de Valangin. Après son mariage il continue de vivre en communauté de ménage avec ses parents. Le 26 mai 1670, son beau-père Abraham Matthey-de-l'Endroit, homme aisé, fait résignation au jeune couple de son domaine sis au Crozot et à la Cernaye. L'acte notarié en question est passé en la maison Jeanneret. Daniel le Jeune meurt prématurément vers 1671. Sa veuve et son fils

1 Cernil: sorte de pâturage entouré de clôtures

2 Montes: enchères

retournent alors vivre chez le grand-père Jeanneret qui devient leur tuteur. Le 4 mars 1671 ils passeront un acte devant notaire les droits des uns et des autres.

Eve Matthey-de-l'Endroit, fille d'Abraham, communier du Locle, l'épouse de Daniel le Jeune lui donna un seul enfant prénommé **Abraham**.

Daniel Jeanneret-Grosjean dit le Vieux, fils d'Abraham, communier du Locle et bourgeois de Valangin. Il est appelé par ce double nom de famille en 1649 pour la première fois. Paysan sur sa ferme de la Cernaye au Crozet il passe, le 26 juin 1669, en justice avec Daniel le Jeune son fils pour avoir coupé du bois en la forêt... Le 11 juillet 1671 il est assermenté comme tuteur de l'hoirie de feu Daniel le Jeune mort prématurément. Avant 1629, son épouse est Sarah Huguenin d'Hostaux, communière de Locle, mère de Daniel le Jeune et d'Abraham. Veuf avant 1648 Daniel le Vieux se remarie avec Madelaine Jacot-Descombes, fille de Guillaume.

Abraham Jeanneret, fils d'Henri, communier du Locle, franc habergeant et bourgeois de la seigneurie de Valangin. Seul héritier de son père et encore mineur, il passe, le 20 mai 1602, la reconnaissance de ses biens, accompagné de Guillaume Gevрил, son avoyer. Il est aussi l'héritier d'une part des biens d'Abraham Jeanneret-Gris qu'il recevra le 14 juin 1608. Propriétaire aisé, sa vie de paysan se passe au Crozet à la ferme de La Cernaye, ayant aussi des terres à Martel. La région fut perturbée par la guerre de Trente ans. Pillards et réfugiés passèrent la frontière qui se trouvait à quelques lieues de chez lui. Les Neuchâtelois ont aussi profité de quelques aubaines telles qu'objets volés par les Suédois et revendus. L'écrivain neuchâtelois Oscar Huguenin a fait revivre cette époque troublée dans son roman "La Bourguignotte". L'épouse d'Abraham n'est pas connue, mais ils sont parents de deux fils, **Daniel le Vieux, ligne directe** et David, décédé avant 1672.

Henry Jeanneret, fils de Jehan, franc habergeant de Valangin, communier du Locle. Dans un acte il est dit "*Gens de qualité*". Il meurt encore jeune, avant 1602. Il donne, le 19 mars 1582, une quittance de dot à Humbert Brenet, communier du Locle, père de Suzanne Brenet, une épouse fortunée qui apporte une grosse dot soit: "*45 bestes, trossel, lict et vestures*". Il ont un fils unique, **Abraham**, ligne directe.

Jehan dit Grosjean Jeanneret, communier du Locle. Son surnom de Gros Jehan sera légué aux descendants de sa branche. Tout comme Petit Jehan, Gros Jehan est un de ces nombreux sobriquets basés sur une particularité physique. On doit admettre qu'à cette époque "gros" indique plus la force musculaire que la corpulence. Franc habergeant du Locle, il est témoin de la construction de la majestueuse tour du moutier, travail qui dura cinq ans. Dès 1530, c'est la Réforme. Les uns sont pour les anciennes formes du culte tandis que d'autres désirent

innover et cela bouleverse la vie communautaire. Grosjehan était-il parmi ceux "*qui vouloient ouïr et prescher la parole de Dieu*" ou de ceux "*qui vouloient conserver la messe en latin*" de leur populaire curé, Messire Besancenet, chevalier du Saint-Sépulcre?"

Grosjehan reconnaît, le 30 septembre 1552, des possessions dans les parages du Locle, au lieu-dit "La Deucqua" et Ronde Fontaine, terres consistant en sa part d'héritage familial. Le 5 décembre 1559 il obtient un droit de four en sa maison, accordé par le gouverneur Jean Jacques von Bonstetten, lieutenant général du comté de Neuchâtel. Grosjehan décède vers 1573.

Le nom de l'épouse de Jehan n'est cité dans aucun acte. Ils sont parents de huit enfants:

Jeanna, citée en 1572.

Blaisa, épouse Henry Vuagneux.

Othenin, fait souche de plusieurs fils. Il reconnaît ses biens fonciers pour payer le sens le 20 may 1602. Décède vers 1617.

Henry, ligne directe.

David.

Louyse.

Hugoniotte, épouse, avant 1576, Bastian Du Boz, fils de Blaiset, du Locle.

Abraham.

Jehan dit Petitjehan Jeanneret, comunier du Locle, fils de Jehan, a son maix à la Ronde Fontaine, actuellement "Les Jeannerets" au Locle.

Le 28 juin 1508, Jehan fait établir sa reconnaissance de biens afin de pouvoir payer le sens au seigneur.

A cette époque, le nom d'époux des filles n'est pas indiqué dans les documents, car elles ne transmettent pas le patrimoine.

Enfants:

Pierre le Vieux.

Jehan dit Grosjehan, ligne directe.

Yermin alias Jehanneret Jehan, du Locle, fils d'Estévenin.

En 1508, dans la première reconnaissance de biens à Rochefort, il reconnaît les biens accensés¹ à feu son grand-père, par le comte Jehan de Fribourg et de Neuchâtel. A cette occasion, il fait aussi état des lettres "*...scellées du propre scel de feu Messire Jehan comte de Fribourg.*" Il les présente aux commissaires chargés de l'enregistrement des reconnaissances. Ces lettres, datées de 1444, 1447, 1463 et 1473, concernent une part de biens de l'intéressé, mais pour d'autres possessions

¹ Accenser: Donner à cens un fond de terre, une maison, c'est à dire sous la redevance d'une rente. (Dictionnaire de l'Académie française (1877))

pour lesquelles il paie les cens. "*..ilz afferme avoir perdu ces lettres au feuz, par fortune de guerre, alors que les Borgoignons bruslarent sa maison...*" Cependant, "*...il appert, par les rentiers vielz et nouveaulx, que tant ses prédecesseurs que luy, en ont toujours payé la cense...*" Les dernières lettres scellées dont Jehan fait état sont datées de 1486 et 1498. "*Elles demeurent par devers luy pour sa suretez*". A l'époque de cette reconnaissance, Jehan est un homme assez âgé, classé parmi les laboureurs opulents et que "*...luy, est fidelle serviteur de son seigneur...*"

Le nom de son épouse est inconnu

Enfant:

Petitjehan, ligne directe.

Il y a probablement des frères et soeurs, mais ils n'ont pas été découverts dans les vieux actes.

Estévenin Yermin alias Jehanneret, du Locle, bourgeois de Valangin, fils de Jehanneret Yermin. Paysan, il paie, en 1488, le cens de 15 faulx de prés au fenage de Travers qu'il avait acquis pour le prix de 24 florins d'or. Cette mention figure dans la plus ancienne reconnaissance de biens de Travers. Il fait partie des 35 premiers bourgeois externes de Valangin. Son épouse est inconnue.

Enfants:

Estévenin, meurt avant 1507

Jehan Yermin, ligne directe.

"...en l'an de grasce 1502, le 26 octobre, en présence de Blaise Hory et de Louis Bouhélier témoins, nous Claude d'Arberg seigneur de Vallengin et Boffremont, scavoir faisons à tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront...confessons ensemble avec nos bourgeois, leurs biens et héritages quelconques "(39 noms de bourgeois suivent, entre autres Courvoisier et Huguenin son frères, habitant sur les Sentiers, la ferme qui, dès les années 1970 sera Musée paysan et artisanal des Eplatures). "...Estevenin Yermin Jeanneret... Humbert Brenet tous du Locle et de La Sagne présents. Par ces présentes lettres, que chacun d'eulx et leurs dits hoirs puissent et doivent jouir, user et gaudir¹ de toutes les franchises et libertés que de présent jouissent déjà les bourgeois dudit bourg de Valangin sans autre charge en les déchargeant du rude baston, de l'agnel et de la poulaille, ainsi que de ramener la dixme. Les dits bourgeois nommés dans ces lettres seront affranchis de ces corvées, eux et leur postérité née et à naistre..."

1 Gaudir: Se réjouir (Ancien terme familial)

Voir autres détails dans le recueil des droit, franchises, immunités et privilèges accordés aux bourgeois de Valangin, de l'Imprimerie de Jérémie Vuitel, aux Verrières suisses, de 1790.

Yermin Estévenin, de la Chaulx, a comparu et pris nouvellement la tierce partie du maix que Jehan Jacou tenoit en la dite Chaulx de Coublon, touchant devers vent et bise le prelz du dit Yermin, devers joran les rayes de Morteau et devers uberre la joulx de Martel, pour la cense annuelle et perpetuelle de 3 quartiers et 6 livres de fromaiges, une livre et demy de cire, lequel meix, ycelluy Jehan Jacou a quitté... le 16 décembre 1467. (Dans le même acte il est aussi écrit "le fourmage".)

Jehanneret Yermin, fils très probable de Jenenet, communier du Locle, bourgeois de Valangin. Il possède des biens dans la vallée des Ponts et au sud du Locle, terres relevant alors de la juridiction de Rochefort au comté de Neuchâtel. Il y a alors des événements comme la visite de l'évêque de Lausanne en 1453 et les répercussions des guerres de Bourgogne dans la région. La vie des paysans-bûcherons était pénible, travaillant des matines à la vesprée. Seul l'âtre éclairait et chauffait la maison. Peu de distractions, la messe et le plaid local réunissaient la population. Les repas de mariage et d'enterrement (le ressat) qui étaient très copieux coupaient la monotonie de la vie quotidienne. Un messager allait de maison en maison inviter les voisins à ces cérémonies.

Jehanneret a eu plusieurs enfants, mais on n'en connaît qu'un: **Estévenin**.

Accensement: ...luy (Jehanneret Yermin) et Estévenin Yermin, son filz, ont reprint nouvellement, de Monseigneur le comte, près de sa prise (prise) de 15 faulx, soit 8 faulx de joulx, touchant devers bise et jorain les dicts msme, devers vent et uberre la joux de Monseigneur, pour 4 ½ florins de cens et 4 d'or dentraige, etc... à payer à la Saint-Martin 1474. Faict à Neufchastel et pour bailler le 10^{ème} jour de juin 1474 (Actes de chancellerie, archives de l'Etat).

Jenenet ou Janenet, fils de Hiermyn, du Locle, laboureur. Son nom apparaît dans les rentiers, rôles de cens, parmi ceux du Locle ayant acquitté leurs redevances au seigneur en avoine, orge, chanvre, fromage et poulailles, produits de leurs cultures et élevage. Le 12 mai 1372, le comte de "*Vallengin*", Jehan d'Aarberg accorde un nouveau privilège à ceux du Locle: il leur permet de chasser le cerf et la biche, excepté la "*beste rousse au mois d'aoust*", ceci en payant les droits habituels... ..ils pourront se marier où bon leur semblera et faire seigneur de qui leur semblera, mais en laissant en leur hostel un bart, en leur ferme un membre de la famille, sinon leur bien sera confisqué au profit du seigneur. Ils pourront également s'hériter jusqu'à la sixième jointe... Les bénéficiaires de cette charte sont appelés francs habergeants.

Enfant: **Jehanneret Yermin.**

Yermin, fils de NN, premier cité au Locle. Il n'est pas dit feu en 1421, donc on peut supposer qu'il vit encore à cette date et son fils est déjà adulte en 1421. Le père de Yermin, dont le nom ne nous est pas connu était parmi ceux du Locle en 1308. "Ceux du Locle" étaient les premiers défricheurs et colons des montagnes de Valangin qui ont créé la communauté du Locle. Le 3 mai 1308, Guillaume d'Arberg, seigneur de Vallengin et son épouse Mahaut de Neufchastel en Bourgogne, accordent de nouvelles franchises aux gens du Locle . Ils peuvent vendre leurs terres et bâtir leur maison où ils le désirent.

Enfant: **Jenenet.**

Branche Perrenoud émigrée en Prusse

par Pierre-Arnold Borel

La famille Perrenoud habitant aux Glottes est communière de La Sagne; vivant en la baronnie de Travers rière Les Ponts de Martel, ira ensuite à Corcelles dans le vignoble neuchâtelois avant de s'expatrier en Prusse.

En l'an 1465, **Jehan** et son frère **Jehannin Perrenod** vivaient à La Sagne. *Jehannin eut deux fils se prénommant tous deux Jehan. De l'aîné descend la branche des Grandjean Perrenoud Comtesse et du cadet, la branche Perrenoud Comtesse.*

Jehan Perrenod agriculteur aux Glottes où il est cité y vivant dans un acte notarié du 26 juin 1493. Le 17 mai 1473 en communauté avec son frère **Jehannin** il paye sa part de cens soit 4 deniers et 20 florins d'or pour 14 faulx de pâture forestière. Il est père de

Pierre Perrenod qui, comme fils de Jehan est aussi comunier de La Sagne. Laboureur; en 1480 il est à Marmoud comme forgeron et maréchal-ferrant. Le 5 avril 1505 se porte acquéreur d'une forêt sise à Rosière dans le voisinage des Glottes où, le 30 juin 1525, il déclare son domaine de montagne comprenant une maison et des terres agricoles au commissaire du seigneur Claude de Neufchastel. Il a épousé **Agnès** la fille de Rollet **Vuille**, de La Sagne; elle sera mère de deux fils Pierre et

Guillaume, ligne directe.

Guillaume Perrenod fils de Pierre; homme de libre condition sous le règne de Claude comte de Valangin et de la bonne dame Guillemette de Vergy. Réside sur la mairie de La Sagne; sa nomination, en 1522, de maître-bourgeois de Valangin. Le 30 juin 1525 il déclare posséder une part de l'héritage de famille à La Combe des Glottes. Homme de confiance du pasteur de Travers pour s'occuper des finances de la paroisse. Guillaume décèdera avant 1553. Il est père de 4 fils:

Blayse, Antoyne, Othenin et

Andrey ligne directe.

Andrey Perrenod fils de Guillaume, comunier de La Sagne et des Ponts-de-Martel, bourgeois de Valangin. Agriculteur à La Combe des Glottes en la baronnie de Travers. Il reconnaît y posséder, en date du 12 décembre 1553, environ 39 faux de terre y compris une terre au Bois de L'Hale. Homme de bien, en date du 12 juin 1555, il est admis par Monseigneur de Neuchâtel à faire partie des censiers de Travers. Il décèdera avant 1602. Père de cinq fils:

Abraham ligne directe

Guillaume, Pierret, Pierre et Moÿse.

Abraham Perrenoud fils d'Andrey; meunier et paysan à La Combe des Glottes. Le 19 novembre 1590 noble dame Marguerite de Laviron baronne de Travers lui donne l'autorisation d'y construire un moulin à eau avec trois roues sur le ruisseau qui coule aux Glottes, avec rouages, molières, raisee et foule. *Molière = meule taillée dans la pierre; raisee = scierie; foule = baptoir, battoir.* Les frères Perrenoud exploitent ce moulin pendant plus d'un siècle avec leurs descendants. Abraham, en propriétaire aisé possède une maison confortable. Ses fils:

Barthollemey, François et **David ligne directe.**

Barthollemey et François s'installent à La Chaux d'Estailières comme paysans, achetant des maix de terre et maisons. D'eux deux descendent les branches communières de La Chaux d'Estailières. **David** demeure aux Glottes.

David Perrenoud fils d'Abraham communier de La Sagne et des Ponts de Martel, bourgeois de Valangin et censier de Travers. Cultivateur aux Glottes Ce sont ses oncles et leurs fils qui exploitèrent par la suite le moulin de La Combe des Glottes ainsi que les deux moulins de Combe Dernier, un étang voisin leur fournissait l'eau nécessaire pour la marche des engins. En 1671, Daniel Perrenoud les exploitait encore.

David II Perrenoud fils de David, des Glottes est petit-fils d'Abraham; s'installe à Corcelles au vignoble neuchâtelois, probablement comme vigneron. Son épouse **Esther** est mère de trois enfants:

Moÿse

Jonas né à Corcelles en 1670, **ligne directe.** et

Salomé elle est née le 11 décembre 1672.

Jonas Perrenoud fils de David. Bourgeois de Valangin. Il est cordonnier. Il quitte la principauté avec sa famille pour aller en Prusse. Sa femme, née en 1670 comme lui, est **Judith Andrié.**

David III, ligne directe est né en 1695 et est baptisé au temple de Corcelles le 2 février 1696 ainsi que sa soeur Marie Judith baptisée le 13 novembre 1698. Les 4 autres enfants sont cités mais leurs prénoms ne nous sont pas connus. Le roi de Prusse Frédéric Ier prince de Neuchâtel et de Valangin fit des propositions intéressantes afin d'attirer des sujets neuchâtelois à venir s'établir en Prusse. Jonas se laissa séduire. Le 7 janvier 1710 les autorités de la principauté de Neuchâtel établissent un passeport pour lui et sa famille leur permettant d'émigrer en Prusse, plus précisément en Courlande. Ils traversent les pays germaniques jusqu'à Lübeck, puis en bateau jusqu'à Königsberg. Avec les voitures transportant leur ménage, le voyage débutant en février-mars ils arrivèrent à Judtschen en juillet-août. Tous les treize colons suisses de ce groupe obtenaient des terres pour la valeur de 10 thalers

de redevance mais le roi de Prusse ayant promulgué par rapport officiel que la caisse royale subvenait au paiement et les libérait ainsi pour l'année d'installation. La famille de Jonas Perrenoud eut droit de venir avec un équipage de 4 chevaux, de deux boeufs, deux vaches, deux moutons, 2 porcs, 2 oies et 2 poules. ..."Le docteur Siegfried Maire (encore un descendant de Sagnard établi là-bas!) a écrit dans la Revue Monatschrift de 1909 --.."le Suisse Jonas Perrenoud était un habile travailleur, mais lui seul. car, son fils était un être malveillant et scélérat!!..." Le bourgmestre de Judtschen avait fait marquer d'une entaille à la hache les arbres devant être abattus dans la forêt domaniale. Défense d'en bûcheronner d'autres. Jonas, sans respecter cet ordre, en abattit un autre. Quant à son fils, probablement David, il fut soupçonné d'avoir abîmé le four banal, récemment construit par les colons avec l'accord du roi pour être utilisé par tous les villageois. L'inspecteur des Suisses justifia les preuves de tous ces délits et condamna les Perrenoud père et fils à punition. Après la saison des récoltes ils écopèrent cinq à six jours de prison ferme et mis au pain et à l'eau. Un cheval et une vache leur sont aussi confisqués.

La branche de la famille PERRENOUD établie en Prusse a été publiée dans le bulletin No 17, automne 2001. L'étude de cette famille, établie par un descendant, Winfried PERNAU est disponible sur notre site www.sngenealogie.ch, rubrique "bulletins publiés."



Winfried Pernau et sa fille Mathilde

Liste des habitants de Lignières en 1636

copie faite par Germain HAUSMANN

Au Moyen Age, la localité de Lignières avait deux seigneurs, les sires de Neuchâtel, et l'évêque de Bâle. À la suite d'une transaction en 1625, les "Bâlois" abandonnèrent tous leurs droits en recevant des Neuchâtelois les collonges¹ de Miécourt en Ajoie.

En l'absence d'une documentation abondante avant cet accord, il n'est pas toujours aisé de savoir quelles familles dépendaient de Neuchâtel, et quelles autres de l'évêché. À ma connaissance, la liste qui suit est la seule à faire clairement le dénombrement et la distinction entre les deux parties de la population de Lignières. D'où son intérêt et sa publication dans notre Bulletin.

G. H.

Source : AENeuchâtel, D 22, n° 12. "Rôle des hommes et familles rière la mairie de Lignières".

Les hommes de la mairie de Lignières pouvant porter armes (18 juillet 1636)

A) Ceux qui furent de tout temps sujets des Neuchâtel

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| - Noé Compagnet | - Alexandre Bovet |
| - Jehan Compagnet | - Adam Bovet |
| - Michel Compagnet (absent du pays) | - Christe Bourquenier |
| - Pierre Compagnet | - Michel Abraham |
| - Adam Loclat | I |
| - Pierre Sarrazin | - Abraham Bourquenier |
| - Olivier Perroset | - Jehan Descombes |
| - Jacques, son fils, absent du pays | - Jacques Descombes |
| - Guillaume Perroset | - Jacques Cosandier |
| - Adam Jacquet | - Jacques Compagnet |
| - Guillaume Brochaton | - Jehan Compagnet |
| - Jacques Jacquet | - Abraham Jacquet |
| - Pierre Descombes | - Abraham, fils de feu Jean Jacquet |
| - Adam Descombes | - Jehan Perroset |
| - Jehan Loclat | - Pierre Perroset |

1 Collonge: primitivement fonds de terre concédé à un colon; plus généralement groupement de colons ayant une organisation particulière. Cette institution moyenâgeuse s'est conservée longtemps dans l'Evêché de Bâle (Dictionnaire du parler neuchâtelois)

- Guillaume Perroset
- Urs Localt, absent du pays
- Abraham Descombes
- Adam Cosandier
- Jehan, fils de feu Simon Loclat
- Pierre, fils du susdit Loclat, absent du pays.

**B) Ceux qui étaient autrefois sous l'Evêché de Bâle
à présent sous la sujétion du seigneur de Neuchâtel**

- Jehan Semon
- Jehan Chasnel
- Christe Junoud
- Abraham Junoud
- Jehan Gauchat
- Jehan, son fils
- Jacques Semon
- Urs Semon
- Jacques Bonjour
- Jehan Bonjour
- Jehan, fils de feu George Gauchat
- Jehan, son fils
- Pierre Semon
- Jacques Chasnel
- Pierre Langele
- Pierre Berrudet
- Jérémie Gauchat
- Michel Gauchat
- George Gauchat
- Adam Gauchat
- Pierre Gauchat, son fils
- Pierre Chasnel
- Jacques Chasnel
- Christe Semon, lieutenant
- Christe, son fils
- Pierre Gauchat
- Adam Junoud
- David Gauchat
- Christe Gauchat
- Michel Gauchat, absent du pays
- Pierre Fargot
- Michel Bonjour
- Guillaume Bonjour
- Jehan Chiffelle
- Henry Chiffelle
- Jehan, fils du susdit Jean Chiffelle
- Pierre Chiffelle
- Jacques, fils de feu Jérémie Gauchat
- Jehan, fils de feu Benjamin Semon
- Jehan, fils de feu Jacques Semon.

Extrait des registres de la Justice de Valangin (1555-1838)

extraits relevés par Germain HAUSMANN

Source : ABouValangin 58

Nous avons trouvé dans les archives de la bourgeoisie de Valangin un registre résumant toutes les affaires remarquables qui se sont déroulées devant la Cour de justice de Valangin. Cette juridiction couvrait l'ensemble du Val-de-Ruz et des Montagnes neuchâtelaises. Nous avons trouvé intéressant d'y relever tout ce qui pourrait combler les généalogistes neuchâtelais (décès, mariages, etc.), en y ajoutant quelques affaires truculentes. Nous recommandons à toute personne intéressée de recourir aux registres de Justice eux-mêmes qui fourmillent de détails que les brefs résumés ci-dessous ne donnent qu'un aperçu

Relevons que nous n'avons pas suivi l'orthographe d'origine (qui ne représente pas toujours celle des originaux, mais plutôt celle du copiste) et l'avons modernisée. Cependant, nous avons conservé les tournures de phrase anciennes.

- Les explications de termes rares et la pagination sont [entre crochets carrés] et en *italique*.
- Les mots manquants sont mis <entre crochets> et écrits en romain.

G.H.

1565

[p. 3] La mort de notre prince [*René de Challant*] fut le mercredi XI^e jour de juillet 1565.

9 novembre 1583

[p. 7] Justice criminelle à l'occasion de la mort de Jacquillon Lorimier, de Vilars, féru [*frappé*] et blessé d'un coup d'épée par Blaiset Dessouslavy, de Fenin. Le lieutenant fait apporter les habits ensanglantés du défunt en signal de vengeance de l'occision [*la mort violente*] et demande que le meurtrier soit adjugé corps et biens à la Seigneurie.

13 juillet 1594

[p. 10] Justice criminelle à l'occasion du meurtre de Pierre, fils de feu Pierroton Perregaux, tué par Jacob Perregaux, de Coffrane, son cousin germain, d'un coup de couteau. Le maire fait étaler les habits ensanglantés du défunt et demande que l'auteur de la mort soit adjugé à la Seigneurie. Le sautier certifie s'être transporté à Coffrane, avoir heurté à la porte de l'assassin et l'avoir ajourné en présence de deux témoins.

9 juin 1596

[p. 10] Justice criminelle contre Jacques Sandoz, du Côté, meurtrier de Pierre Pensot. Le 23, seconde instance, attestation du sautier qui a cité l'assassin au lieu de son manoir, proclamation, adjudication. Le 15 juillet, pièce présentée par les parents, sentence rendue.

20 octobre 1596

[p. 10] Première assises contre David Delachaux-dit-Favre, du Locle, qui a tué Pierre Droz. Attestation du sautier. Les 3 et 17 novembre, seconde et tierce audiences. Le sautier proclame solennellement et par 3 fois <que> le meurtrier qui, continuant de faire défaut, est adjugé, sauf la grâce de Madame.

19 octobre 1610

[p. 12] Le maire Junod demande que Daniel Dubois, de La Chaux-de-Fonds, soit adjugé à la Seigneurie pour avoir occis Jehan Pétremand-dit-Veuve.

13 janvier 1612

[p. 12] Action ouverte contre Abraham Dubois pour avoir tué son frère Balthazar.

30 mars 1612

[p. 12] Justice impériale contre Thiébaud Othenin qui a tué Daniel Soguel-dit-Piquard. Le 27 avril, il est proclamé meurtrier dans le bourg de Valangin suivant l'ancienne coutume.

2 décembre 1613

[p. 12] Le justicier Jehan Cornu, de Fontaines, y meurt de la peste.

17 octobre 1621

[p. 13] Madelaine Lieumain (Lioman) dépose dans une cause en paternité, qu'étant au lit avec Louise Matthey, le nommé Abraham Andrey vint auprès d'elle et qu'il lui parut, à les ouïr siffler et bouger, qu'ils faisaient des choses qu'ils ne devaient pas faire.

16 mars 1624

[p. 14] Justice criminelle contre Jonas Dumaine et Daniel Challandes qui ont tué Jean Favre, de Sonvilier. Les habits ensanglantés du défunt sont étalés. Le 12 avril, ils sont proclamés homicides par trois cris et adjugés à la Seigneurie suivant coutume.

4 mars 1626

[p. 14] La fille Chavarnay est en travail d'enfant illégitime.

27 mai 1628

[p. 15] Un funeste accident signale cette journée. David Maridor, jeune homme de Fenin, est tué d'une balle près de la cible de Valangin par le nommé Jean Aymonet,

des Geneveys-sur-Coffrane, grangier à Bussy, qui tirait avec l'arme que venait de lui prêter le père même de la victime. Les témoins déclarent que Aymonet est innocent, qu'il a averti avant de tirer, que cela se faisait au moment où sonnaient les cloches du bourg pour se rendre à l'église, circonstances qui auraient vraisemblablement empêché l'infortuné jeune homme d'entendre le signal. Aymonet a fui. Pierre Aymonet, père de l'accusé, et Hugues Cornu, son beau-frère, comparaissent pour le défendre, produisent déclaration du père de la victime qui pardonne. L'officier persiste et déclare que selon les lois divine et humaine le meurtrier doit mourir. La Justice rend cette sentence : l'accusé peut librement retourner à la maison, mais, vu sa fuite, on le condamne au paiement des frais de justice.

19 juillet 1630

[p. 16] Le six juillet an susdit, Rudi Pernier, sautier de ladite Justice est mort et décédé de ce monde. Dieu a son âme.

17 février 1631

[p. 16] Le 17 février 1631 est décédé le maître-bourgeois Pétremand Vuillomenet et enseveli dans l'église de Fenin. Dieu a son âme.

30 juin 1631

[p. 16] le dernier jour de juin, est décédé de ce monde le sieur Claude Maulsang, de Savagnier, en son vivant juré de ladite Justice, et enseveli le susdit jour premier juillet 1631. Dieu a son âme.

avril 1632

[p. 16] Honorable Pierre Guyot, de La Jonchère, du nombre de la Justice, est décédé et enseveli. Dieu a son âme.

24 janvier 1635

[p. 16] Le XXIII [24] janvier 1635, noble Benoît Charvin, en son vivant procureur général au comté de Valangin de la part de Son Altesse, est décédé de ce monde environ les trois heures après la minuit, et enseveli à Fenin dans l'église dudit lieu. Dieu a son âme.

3 octobre 1644

[p. 17] Monsieur le capitaine Jehan Guy, maire de cette Justice de Valangin, est décédé le 3 octobre 1644 du matin, et enseveli le lendemain en allant au prêche au cimetière de Neuchâtel où il est trépassé. Dieu a son âme.

16 décembre 1646

p. 17] Élise Perregaux, des Geneveys, actionne la femme de Claude Darbre qui lui demanda un jour quel âge son enfant avait. L'actrice lui répondit qu'il avait environ 8 ans. Sur quoi, la femme Darbre répliqua que, lorsqu'on le baptisa, plusieurs personnes disaient que l'un lui avait fait les yeux, un autre le nez, un autre les oreilles,

etc., et l'accusait d'avoir faussé la loyauté promise à son dit feu mari. Élise Perregaux demande mille écus de dommage.

20 avril 1653

[p. 17] Marie, fille de feu Jaquellon Richardet, accouche d'un bâtard. Elle jure sur les Saintes Écritures que l'enfant est à Jean-Jacques Challandes et ratifie sa déclaration par attouchement au sceptre.

12 avril 1654

[p. 18] Honorable François Reymond, bourgeois et communier de Valangin, est décédé le 12 d'avril approchant les six heures du soir, et enseveli le lendemain 13, environ les quatre heures après midi. Dieu a son âme. Et a été porté par les sieurs Isaac Soguel, le secrétaire Vuithier, Jacob Benguerel et Pierre Jean-Favre, justiciers.

30 mars 1655

[p. 18] David Perregaux et Pierre Magnin, agissant comme gouverneurs de la Générale Communauté de Coffrane, des Geneveys et de Montmollin, exposent qu'ils ont agrégé il y a quelque temps au nombre de leurs communiens Isaac Renaud, de Saint-Martin, mais que voulant être payée du prix de sa réception, ledit Renaud a regretté d'avoir été reçu, offrant de renoncer à la qualité de communier moyennant qu'on lui rendit son obligation. La commune y a consenti et les gouverneurs demandent que Renaud déclare en justice qu'il renonce pour lui et les siens à perpétuité, à mesure qu'on lui rendra son titre [*son acte d'agrégation*] et le gobelet d'argent qu'il avait baillé [*donné*]. Renaud paraît devant le tribunal et consent.

20 juillet 1660

[p. 21] Monsieur le maire de Valangin, Jean Baillod, étant mort dès hier, environ les huit heures du soir, au château de Valangin, a été enseveli en l'église du lieu le 20 juillet 1660 environ les 4 heures après midi. Dieu a son âme.

2 février 1661

[p. 21] A Son Altesse,

Très humblement prosterné au pied de Son Altesse, Pierre Favre, votre sujet du comté de Valangin, âgé de 72 ans, lié par mariage avec sa femme âgée de 80 ans sans avoir enfants procréés de leur mariage, lui s'étant rencontré avec une jeune fille non mariée qui lui aurait donné une fille illégitime que, néanmoins, sa femme a nourri sous espérance de son assistance pendant le cours de leur vieillesse. En rémunération de quoi ils se sont occasionnés de supplier avec toutes sortes d'humilité les incompréhensibles bontés de Vos Altesses, leur bon plaisir soit au

nom de Dieu vouloir légitimer ladite fille nourrie nommée Ève à pouvoir succéder par héritance loyale aux effets de père, mère et parents comme un enfant légitime à condition de son père naturel, aux fins de faire reluire tant et plus les souveraines grandeurs de Vos États, cela fortifiera le salut et l'âme des suppliants avec grande faveur à ladite fille âgée de 25 ans. Et en outre ils seront obligés avec leur postérité à s'efforcer d'autant plus au service de Vos Altesses, comme aussi à prier le bon Dieu tout puissant pour la conservation etc. et parfaite santé de la personne sacrée de Sa dite Altesse et sa très illustre maison.

Cette requête est favorablement appointée [*approuvée*] par arrêt du 19 octobre 1656, signé Henry.

19 octobre 1661

[p. 22] Le maire forme demande au nommé Varnier pour être contrevenu au commandement de la Seigneurie en faisant un festin au baptême de son enfant.

6 janvier 1662

[p. 22] Othenin Tissot-Vougeux se tue en descendant les escaliers de la maison de Ville à Valangin. Le lendemain, Marc Fournier, chirurgien, domicilié au Bourg, en fait la visite. Dix témoins sont entendus, parmi eux figure Jean-Jacques Favre, grand sautier, aubergiste de la maison de Ville. Le médecin déclare que la chute seule a causé la mort. Le lieutenant Vuillomier conclut à ce que le corps soit échu à la Seigneurie comme suicide, mais la Justice déclare que la mort est accidentelle et ordonne la mise du corps aux parents.

1 décembre 1662

[p. 23] Enquête pour constater les circonstances de la mort du capitaine Daniel Droz qui, ayant bu, s'est tué au bas des escaliers de la maison des bourgeois à Valangin. Audition de 14 témoins. Conclusion du lieutenant à ce que le cadavre soit adjugé à la Seigneurie comme suicidé. Jugement qui, considérant la mort purement accidentelle, rend le corps aux parents.

15 avril 1665

[p. 23] Scandale : Enquêtes contre Adam Besson et Abraham Sandoz-dit-Gendre pour avoir fait couvrir une jument le dimanche

14 juillet 1666

[p. 23] Une délégation de Justice se rend dans un champ des Geneveys-sur-Coffrane pour faire la levée d'Abraham Jacot, de Gorgier, étouffé par la foudre du ciel. Audition de 2 témoins et remise du corps aux parents

9 mars 1667

[p. 23] Une délégation se transporte à la Borcarderie pour y lever le cadavre de David Calame, domestique de Balthazar Sandoz, trouvé mort sous l'arbre de la raiasse [*scierie*].

15 novembre 1670

[p. 24] Le sieur secrétaire et justicier David Girard est décédé de ce monde et a été enseveli en l'église de Savagnier. Dieu lui ait fait paix.

5 janvier 1671

[p. 24] Le sieur secrétaire et justicier David Jaquet, de Dombresson, est allé de vie à trépas. Le lendemain, il a été enseveli au cimetière dudit lieu.

24 avril 1675

[p. 24] Le chancelier de Montmollin prête en ouverte justice le serment de communier de Valangin.

13 mai 1675

[p. 24] Le juré Jonas Evard est sorti de vie à trépas et le lendemain il a été enseveli.

5 février 1687

[p. 26] Le maire forme une demande contre Jonas Evard pour avoir désobéi au mandement de la Seigneurie en invitant à ses noces un nombre excessif de personnes.

25 septembre 1700

[p. 29] Le justicier Benguerel-dit-Jacot et Jonas Benguerel-dit-Jacot exposent que le dimanche 22, environ les dix heures du soir, le feu a dévoré leurs maisons à Fontainemelon et consumé la totalité de ce qu'elles contenaient, y compris le coffre de la commune renfermant les titres et documents de celle-ci, ainsi qu'une somme d'argent. Ils supplient d'avoir acte de ce malheur aux fins de se recommander à la bienveillance des gens charitables. Accordé.

9 mars 1716

[p. 34] Elisabeth Guyot, de Boudevilliers, actionne en paternité Jean Henri Vuillomier, greffier de Valangin. Le 13, elle comparait avec son enfant dans un berceau. Les 13, 20 et 31, quarante-trois témoins sont entendus. Le 14 avril, il est condamné à mesure que la fille devra en vertu de l'article 13 du nouveau règlement solenniser le serment d'usage. Appel du greffier. Le 14 mai, les Trois États confirment la sentence du premier juge. Le 16, Elisabeth se met à genoux, les mains sur les Saints Évangiles, et jure huis et portes ouvertes.

17 novembre 1717

[p. 35] Enquêtes pour blasphèmes prononcés par Abraham Dubois qui est décrété. Le 19 mai 1718, on l'interroge et le même jour on rend sentence. Il est condamné à baiser terre, avoir la langue percée sur la Place du château et banni 2 ans, plus les frais.

13 décembre 1720

[p. 36] Demandes formées à [contre]40 garçons de Dombresson et Savagnier pour avoir tiré aux noces du ministre Boive, en contravention au mandement de la Seigneurie.

3 février 1725

[p. 37] Ensuite d'un ordre supérieur, le maire interpelle les gouverneurs de toutes les communautés de la juridiction, aux fins qu'ils aient à faire connaître les anabaptistes qui résident rière leurs districts respectifs. Ceux-ci sont cités et comparaissent :

Valangin :	3 ménages	Cernier :	1 ménage
Fenin :	0 ménage	Fontaines :	2 ménages
Vilars :	2 ménages	Engollon :	0 ménage
Savagnier :	0 ménage	Fontainemelon	0 ménage
Dombresson :	1 ménage	Les Hauts	
Villiers :	0 ménages	Geneveys :	0 ménage
Le Pâquier :	6 ménages	Coffrane +	
Saules :	0 ménage	Geneveys	
Chézard-Saint-		+ Montmollin	1 ménage
Martin :	0 ménage	Total	16 ménages

20 novembre 1728

[p. 38] Dépôts de témoins constatant des cérémonies superstitieuses à l'égard de l'enfant malade de Jean Debély. Le curé du Landeron y arrive et pratique nombre de choses ridicules.

4 décembre 1728

[p. 38] Enquête connue au sujet de pratiques superstitieuses à l'égard d'une écurie à Saint-Martin exorcisée par le curé du Landeron.

16 juin 1731

[p. 39] Enquête au sujet d'un mariage contracté par un anabaptiste dans la maison de David Maumary à la Joux du Plane. Le 23, l'ancien Guillaume Jaquet et David Maumary déposent : le premier déclare que, lors des semailles, s'étant rendu dans ladite maison vers les onze heures du matin, il y vit les apprêts d'un repas. On le fit asseoir au haut de la table et un anabaptiste lui témoigna le regret qu'il éprouvait de ce qu'il ne fut pas arrivé à temps pour voir comment ils se mariaient. David Maumary dépose continement [*dans le même sens*]. Un anabaptiste dépose que Huli Amann, de Peseux, a béni le mariage. 4 autres sectaires déposent également.

28 octobre 1733

[p. 40] Ensuite d'un ordre du gouvernement sous la date du 12, le lieutenant Matthey fait comparaître tous les anabaptistes de la juridiction pour s'informer d'eux, d'où ils sont arrivés et d'où ils venaient. Ils comparaissent au nombre de 13.

28 février 1739

[p. 42] Nouveau recensement des anabaptistes de la juridiction. Ils comparaissent au plaid au nombre de dix.

22 novembre 1747

[p. 44] Enquêtes pour découvrir les auteurs d'un affreux charivari dans le village de Cernier la nuit précédente. Les coupables ont enfoncé la porte de la grange de Jean Debély et enlevés les roues d'un char chargé d'un trousseau d'une fille qui se mariait, tandis que d'autres sont montés sur les toits des maisons pour y crier et hurler d'une manière épouvantable.

21 juin 1756

[p. 45] Une délégation juridique se transporte près du Moulinet sur le sentier tendant à Dombresson pour y opérer la levée du cadavre de Susanne Brunet, de Villiers, tuée par la foudre.

5 avril 1759

[p. 45] Une délégation de justice se rend à Engollon pour y recevoir la plainte de Marie Madelaine Monnier, femme de Jean Emer Besson. Elle raconte que, s'en allant à Hauterive le 3 du même mois, elle rencontra dans le Bois du Peu trois chasseurs qu'elle ne reconnut point. Ils la maltraitèrent cruellement, la menacèrent de leurs fusils si elle ne se rendait pas à leurs désirs et finirent tous trois à jouer de la plaignante en usant de violences.

8 décembre 1770

[p. 48] Enquête pour découvrir les auteurs d'un grand charivari aux Geneveys à l'occasion <du mariage> d'une des filles du justicier Pierre Dubied. Le 15, deux témoins sont entendus. Ils ont ouï des hurlements et le mot de cabis [*vieille vache*], mais ne peuvent mettre sur la trace des coupables.

21 octobre 1780

[p. 49] Enquête pour découvrir les auteurs d'un charivari fait dans le bourg. Sept cabaretiers sont entendus. Ils ont ouï des huades [*bululements*], mais ne connaissent personne.

20 février 1786

[p. 50] Une délégation de justice se rend dans la maison du justicier Mauley pour y constater les circonstances de la mort de deux de ses enfants, l'un âgé de 3 ans, l'autre de 9, empoisonnés par leur propre père, qui, croyant leur administrer un

vermifuge, leur fit avaler le poison vulgairement appelé terrette ou mort aux mouches. D'autres enfants sont également malades, mais on parerait à les sauver.

6 juillet 1791

[p. 50] Jacob Courvoisier, des Convers, âgé de 82 ans, se tue accidentellement en descendant les escaliers de la Couronne à Valangin. Le 7, levée du cadavre qui est abandonné aux parents après audition de six témoins.

28 juin 1800

[p. 51] Demande contre des particuliers qui, le 24 mai, au moment où l'on célébrait deux mariages dans le temple de Fenin, se sont permis de boire et d'offrir à boire dans l'église. Les accusés sont Jean Henri Dessauls-dit-Duneuf, Louis Guyot, Jonas tailleur à Fontaines, Abraham Henri Challandes, Pierre Henri Challandes, Abraham Dardel et Jean David Richardet.

15 juillet 1815

[p. 56] Le lieutenant Quinche fait faire la lecture au plaid du rescrit royal en date du 21 juin qui abolit l'usage de la torture

1 août 1832

[p. 63] Une délégation se transporte aux Geneveys à l'occasion de l'affreux incendie qui y est survenu le 30 juillet dans l'après-midi. Une femme et un enfant de six mois sont demeurés dans les flammes.



Valangin, le château

11^e journée quinquennale de la famille SANDOZ

Par André Sandoz

Bien ancrée dans les habitudes et les agendas des Sandoz de partout, la rencontre 2010 a rassemblé quelques 270 participants à Villers-le-Lac, le dimanche de Pentecôte 23 mai.

C'est depuis 1960, que chaque année dont le millésime se termine par 0 ou par 5 voit converger chez nous à Pentecôte des Sandoz répondant à l'invitation du Fonds Sandoz.

La journée Sandoz de cette année s'est tenue à Villers-le-Lac, pour la première fois hors du canton par amitié pour nos nombreux "cousins" de France voisine.

Les participants avaient rendez-vous aux Brenets, au restaurant Les Rives du Doubs, où les attendaient taillaule et café. Après un message de bienvenue prononcé en quatre langues par Pierre-Yves SANDOZ, président du Fonds Sandoz, tout le monde a embarqué sur plusieurs bateaux pour une croisière sur le lac et se prolongeant par les méandres du Doubs jusqu'à Villers-le-Lac.

Conformément à la tradition, détour est fait, entre le débarcadère et le lieu du repas, par l'église où a été prévue une célébration œcuménique animée par l'abbé de l'endroit, une brochette de Sandoz laïques et la chorale paroissiale.

Un apéritif offert par la Mairie attend les participants à la salle des Fêtes. Puis on passe à table. Trois cents couverts sont préparés. Dîner haut de gamme, servi par une équipe professionnelle visiblement habituée aux grands effectifs.

Atmosphère de fête, beaucoup de bruit mais aussi, et cela tout au long de la journée, la cordialité des retrouvailles, des rencontres, des découvertes de parenté, des recherches généalogiques... Le badge que porte chaque participant est fort utile. Vous n'êtes pas forcément un Sandoz tout court, votre patronyme est peut-être complété par un -Gendre, -Othenin, -Otheneret, -Bragard, -Longjean... Tout le monde, mis à part quelques conjoints, descend de Jaquet Sandoz qui vécut au Locle au 15^e siècle. Environ 25 générations de lui à nous !

Grande famille, mais quelle diversité ! On dénombre 140 participants de Suisse, 80 de France, une vingtaine des Etats-Unis, une douzaine d'Argentine, quelques autres de Porto Rico, d'Australie, du Canada, d'Espagne, d'Angleterre, du Brésil.

Il y aura, après le repas, la photo officielle de cette cohorte de Sandoz groupés sur l'herbe du pré voisin.

Puis, Règlement du Fonds Sandoz oblige, l'assemblée générale annuelle du Fonds, celle-là même qui se tient chaque année à pareille époque à l'Hôtel judiciaire du Locle (le Plaid d'autrefois) devant... une douzaine de personnes. Parce que le Fonds Sandoz, c'est d'abord et surtout notre vénérable institution d'entraide familiale, qui se préoccupe depuis plusieurs siècles des Sandoz confrontés à des difficultés financières. Le Fonds fonctionne à la manière d'une fondation, c'est-à-

dire que le capital accumulé grâce à la générosité de nombreux Sandoz produit des intérêts que le Bureau utilise pour répondre aux demandes qui le méritent. C'est cela, le Fonds Sandoz. Accessoirement, et plus visibles, ont lieu tous les cinq ans nos fameuses retrouvailles organisées par un comité ad hoc.

L'assemblée générale terminée, c'est la dispersion qui s'amorce. Les cars attendent pour reconduire les participants aux Brenets, à La Chaux-de-Fonds où à Neuchâtel. On se reverra en 2015, si tout va bien.

Ajoutons encore que les Sandoz venus de loin ne se sont pas déplacés pour la seule journée de dimanche. Le comité d'organisation leur avait concocté une semaine mêlant l'amitié, le tourisme, l'histoire et le culturel (Sandoz Films Festival à l'ABC, La chaux-de-Fonds).

Parmi les intervenants à la Salle des Fêtes, il convient de relever l'excellent et écouté exposé de Marie-Paule Prenat-Sandoz, d'Audincourt, professeur d'histoire à la retraite. Elle s'exprimait sur les origines de son nom de jeune fille et sur l'étonnante quantité de Sandoz outre-Doubs.

Quelques extraits :

Le patronyme Sandoz n'entre pas dans les catégories habituelles. Il n'est pas un ancien prénom de baptême comme Martin (2600 en France), Bernard ou Thomas, Il n'est pas en rapport avec l'activité professionnelle comme Maréchal, Boulanger, Mercier ou Meunier. Il n'est pas un sobriquet comme Leborgne, Leroux, Boiteux ou Grandjean. Il n'indique pas un lieu d'habitation comme Dumoulin, Dubois ou Descombes.

Si le nom Sandoz n'est rien de tout cela, c'est tout simplement parce qu'il est d'origine étrangère. Anciennement Sandot, Sandol, Sandolz, il est issu du germanique Sandwald, qui signifie "qui gouverne bien".

On estime à 5000 ou 6000 le nombre de Sandoz dans le monde : 37% en Suisse, 32% en France, 26% en Amérique, 5% ailleurs.

Pourquoi et quand les Sandoz ont-ils émigré de Suisse en France et plus particulièrement dans le Doubs ? Par deux fois notamment. D'abord lors de la guerre de Dix Ans (1635-1644), 4^e partie de la guerre de Trente Ans, la Franche-Comté étant ruinée et la Suisse surpeuplée; il s'agit là d'une population agricole. Puis c'est, vers 1795, une migration d'horlogers suisses vers Besançon où ils arrivent par familles entières.

Et Marie-Paule de conclure : la frontière franco-suisse mesure 573 km de Bâle à Genève. C'est une "frontière couture", et non une "frontière coupure" comme la frontière israélo-palestinienne. Et on assiste aujourd'hui à une espèce de renversement des flux migratoires puisque 18 000 frontaliers viennent chaque jour travailler en Suisse.

André Sandoz

Réunion de la famille Bille, de Boudevilliers

par Véronique Züllli-Hofstetter et Louis Barrelet

Les descendants de Frédéric Bille (1821-1895) et de son épouse Jeanne Julie née Duvoisin ne se sont pas réunis en 2007, 2008 et 2009, car le peu d'inscriptions nous a contraint à renoncer à l'organisation de ces réunions. Véronique Züllli continue néanmoins de tenir les archives de la famille

Pour 2007, on nous a envoyé 7 décès et 3 naissances, pour 2008 1 décès, 2 mariages et 2 naissances et pour 2009 2 décès.

Marguerite Barrelet, née le 25 septembre 1908, décédée le 13 septembre 2007, fut présidente, dans les années 1950, du comité technique de la Société mycologique de Neuchâtel, spécialiste des mycènes. Veuve du Conseiller d'Etat Jean-louis Barrelet.

Maurice Chappaz, écrivain et poète valaisan né le 21 décembre 1916, décédé le 16 janvier 2009. Il avait épousé, en premières noces, en 1947, Corinna Bille, décédée en 1979.

Denis Barrelet, né le 26 novembre 1945, journaliste et professeur de droit des métiers aux universités de Neuchâtel et Fribourg est décédé le 23 juin 2007.

La maison familiale des Bille, Le Paradou à Sierre cherche, depuis 2006-2008 un acquéreur mis à part la commune.



Sierre, Le Paradou

A vos agendas

Nous vous rappelons nos prochaines manifestations et réunions pour l'année en cours:

Samedi 23 octobre	Sortie de la SNG, selon programme à définir
Lundi 8 novembre à 19h30	Conférence de Denis Robert-Charrue Du Langedoc à Combe Varin, famille Desor
Vendredi 28 novembre	Souper annuel de la SNG

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux à nos réunions